

SESSION 2022

**AGREGATION
CONCOURS EXTERNE**

Section : GÉOGRAPHIE

**ÉPREUVE SUR DOSSIER :
CONCEPTS ET MÉTHODES DE LA GÉOGRAPHIE**

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le candidat étudie, au choix, un des trois dossiers.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1000A	103	1262

OPTION A : « ESPACE, TERRITOIRE, SOCIETE »
Sujet : Les utopies urbaines

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 (5 points) : Définissez la notion d'utopie urbaine. Montrez comment l'analyse des utopies urbaines peut intéresser le géographe et dans quels champs de la géographie cela s'inscrit.

Question 2 (5 points) : Quelles sont les mutations spatiales des utopies urbaines au cours de l'Histoire ? Quels en sont les facteurs ?

Question 3 (5 points) : Dressez une typologie des acteurs et expliquez comment ils sont au cœur des utopies urbaines et de leurs évolutions.

Question 4 (5 points) : Quelles sont les limites et dérives liées aux utopies urbaines ? Quels peuvent être les horizons et perspectives possibles ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

Document 1. Texte. « **Un monde parfait : des dimensions utopiques du projet urbanistique contemporain** », Michel Lussault, 1998, in Emmanuel Eveno (dir.), *Utopies urbaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, pp. 151-176, extraits.

Document 2. Les nouvelles utopies urbaines

2a. Texte, photographie. « **Métropolisation et territoire. Éclairage conceptuel : les nouvelles utopies urbaines** », Dominique Mons, 2003, *Belgeo*, 4 | 2003, 31 décembre 2003. <http://journals.openedition.org/belgeo/16803>, extraits.

2b. Photographie. *Frank Lloyd Wright : Broadacre City, la nouvelle frontière*, Catherine Maumi, 2015, Paris, Éditions de la Villette, p. 45.

Document 3. 2 croquis. « **Idéologie et morphologie de la ville, le cas des cités-jardins d'Ebenezer Howard : by Wisdom and Design** », Valérie Auda-André, 2007, in Hélène et Gilles Menegaldo (dir.), *Les imaginaires de la ville : Entre littérature et arts* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 53-63. <http://books.openedition.org/pur/30184>

Document 4. Croquis. « **L'atlas des utopies** », Hors-série, *Le Monde/La Vie*, octobre 2012, 186 p.

Document 5. Texte, 3 cartes. « **Brasilia, de la vitrine à la métropole** », Hervé Théry, 2017, *Géoconfluences*, octobre 2017. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/brasilia>, extraits.

Document 6. Texte. « **Introduction - Utopies, imaginaires urbains et projet : inventer la ville du XXIème siècle** », Antonio Da Cunha et Lou Herrmann, 2016, *Cahiers du développement urbain durable*, n°19 - 2016, pp. 10-17. https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/URBIA/urbia_19/partie_1.pdf, extraits.

Document 7. Texte. « **Aéroport : non-lieu ou point d’ancrage du Monde ?** », Jean-Baptiste Frétiigny, 2012, in Cynthia Ghorra-Gobin, *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, pp. 30-35, extraits.

Document 8. Texte, 1 carte, 1 image de synthèse, 1 photographie. **Dossier « Utopies urbaines »**, 3 novembre 2016, Demain la ville-le Blog, *Fondation Bouygues Immobilier*. <https://www.demainlaville.com/utopies-urbaines/>, extraits.

Document 9. Texte et photographies. « **La cité des enfants (perdus) : La Grande Borne ou les dérives d’une utopie urbaine** », Mame-Fatou Niang, 2015, *Urbanités*, Chroniques : Banlieues françaises 2005-2015. <https://www.revue-urbanites.fr/wp-content/uploads/2015/10/Urbanit%C3%A9s-Banlieues-Niang-2015.pdf>, extraits.

Document 10. Texte, 1 photographie. « **Dubaï : Palm Islands, un symbole qui a pris l’eau** », Catherine Sabbah, 2017. *Les Echos*, 10 août 2017. <https://www.lesechos.fr/2017/08/dubai-palm-islands-un-symbole-qui-a-pris-leau-1116530>, extraits.

Document 11. « **La ville durable, nouveau modèle urbain ou changement de paradigme ?** », Frédéric Héran, 2015, *Métropolitiques*, 23 mars 2015. <http://www.metropolitiques.eu/La-ville-durable-nouveau-modele.html>, extraits.

Document 12. Texte, 1 infographie, 1 croquis, 4 photographies. « **L’écosystème urbain Darwin. Du hacking territorial à un nouveau modèle de co-production de la ville ?** », Jean-Marc Gancille, Philippe Barre, 2016, *Futuribles*, n°414, septembre-octobre 2016. <https://www.futuribles.com/fr/revue/414/lecosysteme-urbain-darwin-du-hacking-territorial-a/>.

Tous les documents ont été consultés en 2021.

Document 1. Michel Lussault, 1998. « Un monde parfait : des dimensions utopiques du projet urbanistique contemporain », in Emmanuel Eveno (dir.), *Utopies urbaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, pp. 151-176.

Sans doute, le désir de perfection hante le geste architectural et urbanistique. Concevoir, *via* la création initiale de concepts opératoires, de purs objets urbains, les coucher sur le papier à dessin - ou/et, aujourd'hui, de plus en plus, les visualiser sur un écran d'ordinateur -, les affiner, de la première ébauche à la forme finale, réussir, enfin, à ce qu'ils soient acceptés par le commanditaire et parvenir à ce qu'ils deviennent autant de bâtiments, places, rues, espaces verts, ordonnancés avec raison et bonheur ; autant d'étapes canoniques d'un projet urbain, qui courent de l'éclosion des idées premières jusqu'à la réalisation concrète de cette *cosa mentale*. Trajectoire faussement vertueuse et linéaire, en vérité, puisque irréductiblement marquée par les aléas, contingences, écueils, bifurcations, rejets, reprises, etc. Ces composants omniprésents, consubstantiels à tout procès de production d'une « portion de ville », sont pourtant souvent, sinon occultés, du moins euphémisés au sein des récits allégoriques de justification énoncés par les différents protagonistes pour narrer le déroulement d'une action, lui donner du sens, valider leur position et leurs actes et, en particulier, pour confirmer la prééminence de l'idéalité au sein de la *praxis* urbanistique.

Pour la plupart des praticiens, en effet, fabriquer une ville reste avant tout une activité dominée par l'esprit. Ils s'avèrent en cela bien conformes au cadre analytique et critique que Jürgen Habermas donnait du fonctionnement de l'architecture et de l'urbanisme ; selon lui, ces champs sont fondés¹ sur « l'utopie d'une forme de vie imaginée par la pensée » [...]. Si l'on accepte cette position - *doxa* cristallisant une forte croyance sociale, débordant d'ailleurs largement le cercle des spécialistes - produire de l'urbain, c'est essentiellement *projeter de la pensée* dans la morphologie et les structures.

On pose ainsi l'idéalité en clef de voûte de l'édification et de l'agencement de la matérialité, celle-ci, une fois mise en place, témoignant alors de l'essence et de la substance de celle-là. Dans ce rapport génétique, qui énonce aussi une sujétion d'un des niveaux par l'autre, se condense la pratique architecturale et urbanistique ; il constitue, par là même, le *substratum* de la tension utopique qui parcourt, sans cesse, cette *praxis* et qu'on peut définir rapidement comme la mécanique qui sous-tend la recherche permanente de la perfection formelle - annonciatrice, estime-t-on, de la perfection de la sociabilité citadine conséquente - appuyée sur le rôle primordial de la sphère idéale. La chaîne causale : raison souveraine/formes spatiales idéales/sociabilité vertueuse semble caractéristique du schème utopique, si l'on admet que le qualificatif utopique, que l'on peut d'ailleurs substantiver, à l'instar de Louis Marin, auteur d'un ouvrage majeur sur cette question, ne ressortit pas exclusivement au domaine des seules œuvres strictement considérées comme des utopies. Le champ utopique tel qu'on le délimite ici, de façon volontairement extensive, excède donc celui de l'utopie - *stricto sensu* -, même si celui-là s'origine dans celui-ci, pour embrasser le vaste ensemble de toutes les recherches de conception et de réalisation de la *ville parfaite*, quel que soit le modèle référentiel à l'aune duquel on mesure cette perfection. Cette tension utopique est, si l'on peut dire, une *protension*, dans la mesure où elle paraît indissociable de tout faire projectuel, et fonde, pour une large part, sa dynamique et son efficacité urbanistique, politique, sociale. *Ni marginale, ni simple habillage rhétorique, l'instance utopique s'épanouit au cœur du projet urbain* ; il faut donc comprendre toutes les richesses qu'elle recèle, appréhender les diverses modalités de son investissement par les acteurs dans l'ensemble pratique que constitue l'urbanisme, découvrir les différents registres de son chant.

On souhaiterait ici contribuer à animer la réflexion sur une telle question, qui n'est pas encore suffisamment abordée par les géographes et les urbanistes, en interrogeant tout particulièrement la dimension spatiale de la tension utopique prémentionnée ; pour cela, on présentera d'abord succinctement la façon dont on tente de cerner celle-ci, puis ses caractères et les principaux traits de ses manifestations dans l'action, étude appuyée sur quelques exemples choisis dans des projets urbains récents, en insistant notamment sur le cas de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth.

Le propos de ce chapitre n'est pas tant d'analyser la substance utopique contenue dans les discours urbanistiques et architecturaux, c'est-à-dire mettre au jour le jeu de références explicites et/ou

¹ Depuis la Renaissance pour le premier, l'urbanisme scientifique né avec Cerda ayant simplement, par rapport à l'architecture classique, amplifié l'ancrage intellectuel dans le monde de la science positive, sans renoncer pour autant aux préoccupations morales et politiques, pas plus qu'au souci esthétique.

implicites avec des utopies repérées comme telles par l'histoire des idées, que de considérer globalement l'urbanisme comme une *pratique utopique*, où sont mis en jeu les espaces ; cette mise en jeu et le désir de parvenir, grâce à elle, à la mise en œuvre d'un idéal urbain, constitue, justement, la matrice du fonctionnement utopique. Ainsi, on chemine moins dans l'univers de la critique littéraire de textes canoniques, qu'on aborde le monde des sciences sociales, avec pour objectif de mieux comprendre la façon dont les individus (inter)agissent dans le champ, éminemment politique, de l'urbanisme, d'appréhender les logiques de leurs actes, les outils qu'ils utilisent - des technologies de l'esprit chères à Lucien Sfez, jusqu'aux instruments techniques les plus élémentaires -, les grandeurs et les valeurs afférentes qu'ils convoquent pour justifier leurs agirs [...].

Document 2. Les nouvelles utopies urbaines

2a. Dominique Mons, 2003. « Métropolisation et territoire. Éclairage conceptuel : les nouvelles utopies urbaines », *Belgeo*, [En ligne], 4 | 2003. <http://journals.openedition.org/belgeo/16803>.

Les utopies urbaines, c'est-à-dire les villes de nulle part issues d'un idéal humain de penseurs ou de concepteurs, ont été, au cours de l'histoire urbaine occidentale, sources de réalisations effectives : les systèmes théoriques élaborés à partir des représentations mentales de la ville idéale marquent durablement les identités urbaines. Thomas More ou Campanella ont influencé les ingénieurs de la Renaissance ; Fourier ou Owen ont à leur manière dicté des solutions formelles en réponse à la ville chaotique de l'industrialisation. Aujourd'hui, les métropoles se forgeant à partir de la mondialisation sont autant le résultat d'une dynamique économique que d'une adhésion à des concepts globalisants proches de l'utopie. Trois discours dominants et contradictoires se dégagent dans le grand débat contemporain sur la fabrication de la ville : la réparation de la ville par une attention au patrimoine, un nouvel équilibre par le développement durable, ou l'apologie de la ville générique [...].

Les utopies, phénomène essentiellement occidental, naissent au moment des grandes mutations de civilisation, quand les villes croissent ou se créent selon des impératifs politiques ou économiques. À ces périodes de rupture de l'histoire, des penseurs projettent des systèmes imaginaires pour un ordre nouveau, harmonieux, complet où la vie serait meilleure et certains réalisent leurs rêves en créant des « villes » nouvelles.

La Renaissance en Europe est une ouverture du monde, une rencontre de l'autre par les grandes découvertes mais aussi par le regard sur l'histoire de l'antiquité ; l'ordre médiéval basé sur la foi est mis à mal. L'homme doute et en même temps il est au centre de l'univers et maître de son destin : l'utopie est alors une mise en ordre face à la perte des repères traditionnels. Thomas More, Bacon, Campanella projettent dans leurs écrits un monde parfait, fini, rassurant, ordonné, prévisible. À cette époque de constitution des nations et de montée des capitales, les exemples de cités idéales fleurissent chez les ingénieurs militaires en charge de conseiller les nouveaux dirigeants : Léonard de Vinci, Dürer, Di Giorgio, Filarete... dessinent des villes parfaites en tenant compte de toutes les avancées de l'art militaire comme des enseignements des anciens avec la relecture des traités de l'Antiquité comme le *De Aedificatoria* de Vitruve. S'ensuivent la réalisation de villes nouvelles et l'extension de villes existantes qui reprennent les tracés ordonnés et hiérarchisés des villes idéales mais cette fois au bénéfice de l'ordre établi : la ville baroque en est le fruit.

Le chaos qui accompagne le développement industriel et sa cohorte de villes industrielles et commerciales suscite lui aussi des protestations et de nouvelles mises en perspective urbaines : les grandes utopies à caractère social émergent dès le début du XIX^e siècle. Charles Fourier en France, Robert Owen en Grande-Bretagne vont par leurs écrits susciter de nombreuses attentes vers un monde meilleur. Il ne s'agit pas de renoncer à la modernité et aux nouveaux modes de production, et bientôt de consommation, issus de l'industrie, mais bien de créer des villes adaptées aux hommes dans ces nouvelles conditions. Des expérimentations en grandeur réelle de microcosmes industriels et urbains sont ainsi réalisées à travers l'Europe industrielle et le Nouveau Monde, terre d'élection des communautés ouvertes sur un nouveau mode de vie plus collectif et responsable. Les pré-urbanistes progressistes ou culturalistes que nous présente Françoise Choay sont à la base d'une transformation des milieux urbains qui donnera son sens à la ville moderne : répartition des fonctions, hygiène, confort, circulations fluides, institutions et lieux d'échanges deviennent des priorités dans l'édification des espaces habités. Ebenezer Howard sera le premier à traduire ces différentes aspirations dans son

ouvrage, véritable manuel de construction de la ville idéale *Garden Cities of tomorrow* en 1898 et à procéder à la réalisation concrète de villes nouvelles selon ses principes : ainsi naît la ville moderne.

Au cours du XX^e siècle, les architectes se font volontiers penseurs et philosophes et contribuent à diffuser cette utopie du mouvement moderne et de l'homme nouveau. Tony Garnier dessine la totalité de la « Ville Industrielle » et une partie est réalisée à Lyon. Mais Le Corbusier est sans conteste le chef de file de cette croyance dans l'homme nouveau par l'intermédiaire d'un nouvel espace habité : il écrit en 1933 *La Ville Radieuse* où il décrit selon lui « un système complet, cohérent, juste et indiscutable » et dédicace ainsi son livre : « Cet ouvrage est dédié à l'Autorité, Paris, Mai 1933 ». On ne peut être plus explicite ni plus utopique ! C'est pourtant à partir de ces idées que s'est diffusé l'urbanisme scientifique des États socialistes autoritaires où la fonction et le zoning l'emportent sur l'art de vivre ensemble. De l'autre côté de l'Atlantique, F. L. Wright développe en 1934 une idée opposée, centrée sur le respect de l'individualisme tout en utilisant les techniques modernes de la mobilité comme l'avion [...]. Broadacre City se compose d'une série infinie de propriétés de famille sur la base quantitative de 0,4 hectare. « Broadacre City est partout et nulle part. C'est le pays qui a pris vie comme une grande ville ». Si la maquette de Wright est très proche des propositions utopiques dessinées par la communauté mormone pour Salt Lake City au début du XIX^e siècle, elle préfigure tout autant les principes de ville diffuse présidant à la périurbanisation contemporaine dans les pays d'économie libérale.

La deuxième partie du XX^e siècle voit se développer un urbanisme réglementaire, particulièrement en France où le poids de l'État dans les décisions d'extensions urbaines est considérable, laissant peu de choix dans la conception des formes urbaines. L'application des principes de la Charte d'Athènes et du fonctionnalisme où rien n'est laissé au hasard produit une ville « désenchantée » aux abords de la ville historique traditionnelle. En marge de cette rationalisation froide du phénomène urbain, de nombreuses utopies dessinées voient le jour dans les années 60/70. On peut en citer deux, prémonitoires de débats contemporains aux principes de métropolisation. Le mouvement anglais *Archigram*, c'est-à-dire Architecture plus Télégramme, met au point des mégastructures dissociées de l'urbain préexistant générant un espace urbanisé illimité, où la part est faite entre *hardware* et *software*, entre structure et remplissage, entre réseaux de toutes sortes qui constituent le matériel indispensable à la vie urbaine et les objets architecturaux qui sont eux beaucoup plus flexibles, en chantier permanent. Ainsi naissent *Plug in city*, *Living city*, *Walking city* entre la robotisation et la science-fiction, dont les thèmes apocalyptiques se multiplient à la même époque en littérature et en cinéma. La démarche de Paolo Soleri reprend le thème des mégastructures, c'est-à-dire d'unités mises en réseau mais en y ajoutant une préoccupation écologique : c'est l'archéologie, architecture et écologie. Son projet d'Arcosanti est conçu idéalement pour une population de 5000 habitants dans une structure à forte densité alimentée par l'énergie solaire et occupant 7 hectares sur les 1500 essentiellement consacrés à l'agriculture. « La structure sociale est influencée, sinon dirigée par la structure matérielle qui l'héberge ». Ce rapport à l'environnement et aux forces énergétiques naturelles sera la base de nombreuses expérimentations communautaires des années 60/70 en particulier aux USA, en rupture avec les systèmes politiques et sociaux en place, ce qui est le propre de l'utopie.

Ces meilleurs des mondes qui « essayent de substituer magiquement l'idéal au réel plutôt que d'adapter le réel à l'idéal » comme le dit J.-B. Racine sont presque toujours l'expression du rejet de la ville existante, une haine des villes en quelque sorte. Or la ville et surtout les métropoles proliférantes, multiformes, débordantes de vie, sont des objets de fascination et d'enthousiasme et de toute façon matière à penser et matière à rêve. Les descriptions des villes chinoises à 800 ans d'intervalle par Marco Polo dans son « devisement du monde » et par Rem Koolhaas dans son étude sur le Pearl River Delta traduisent le même étonnement presque enfantin devant une échelle inconnue et une vie foisonnante. L'un et l'autre sont fascinés par l'ampleur du phénomène urbain et voient davantage, dans un premier temps, la prolifération des éléments plutôt que leur logique d'agencement. Marco Polo partant de Venise, une des plus grandes métropoles de l'Occident au XIII^e siècle avec ses quelque 100 000 habitants, nous décrit la ville de Quinsai ou Chang'an dans le golfe de Hangzkou qui compte alors vers 1280 plus d'un million d'habitants, 12 000 ponts, 1 600 milliers de maisons, de vastes marchés et participe au réseau des villes de la route de la soie. Rem Koolhaas quittant les 6 millions d'habitants de la conurbation des Pays-Bas, vrai système métropolitain forgé par l'histoire et l'économie libérale européenne, se retrouve en Chine du sud dans le delta de la Rivière des perles. De Canton à Hongkong, cinq villes différentes dont certaines à peine ébauchées concentrent 12 millions d'habitants, bientôt 36 millions selon les prévisions pour l'an 2020, 1280 ponts, 350 kilomètres d'autoroutes et 1500 en

construction, des tours surgissant tous les jours sans même d'affectation programmatique, des parcs et des parcs à thème dans les aires les plus centrales... Dans un cas comme dans l'autre, rien qui corresponde à notre science de l'urbanisme ou à notre mode de gestion de l'espace.

L'utopie aujourd'hui doit renoncer à ses ambitions universelles et admettre qu'un seul et même modèle ne saurait convenir à la multiplicité des conditions. La seule approche viable semble être d'embrasser une multitude d'utopies adaptées à la diversité des contextes. D'ailleurs, le mot « utopie » lui-même n'est plus trop employé ; il s'agit plutôt de postures face au développement urbain : on parle de « ville générique », de « troisième ville », de « ville renouvelée » ... On ne parle plus en termes de planification ou d'urbanisme, mais en termes de projet urbain ou de suburbanisme... On peut repérer cependant des postures participant d'un nouveau dogmatisme et qui, poussées à l'extrême, répondent bien à la définition de l'utopie, à la fois inventeur d'idées et déclencheur de réalisations concrètes.

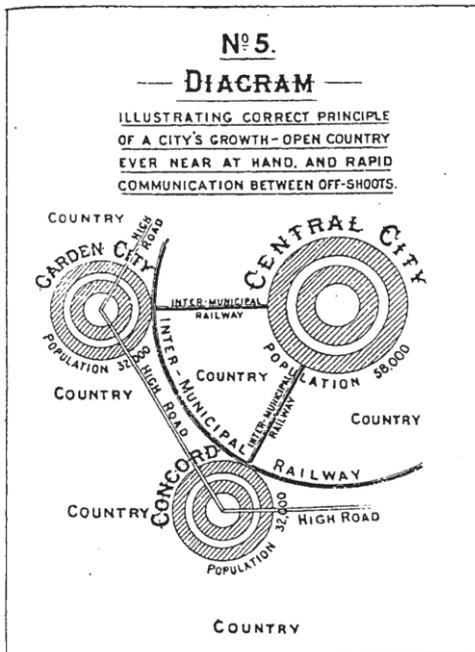
Une première posture sage, consensuelle, éminemment européenne, est de voir la ville comme un héritage, une stratification historique qui dessine une architecture au gré des différences culturelles, des moments de civilisation. La pertinence du génie du lieu originel, le repérage des facteurs identitaires et des typologies organisationnelles qui ont fait leur preuve sont souvent la base d'un travail de projet urbain contemporain, situé, contextualisé où la densité et la complexité de la ville historique obligent à une réponse sensible sur l'articulation des espaces publics et privés, sur les formes de l'habitat, sur les circulations, les ambiances, le paysage... Connaissances et méthodes sont ici les bases de la créativité architecturale. Le retour à l'histoire, l'exacerbation du patrimoine comme enjeu majeur de la qualité urbaine contemporaine vont de pair avec une tentative de nouvelle définition de la ville qui émerge dès les années soixante. À la définition de la Charte d'Athènes basée sur le fonctionnement (« la ville : habiter, circuler, travailler, cultiver son corps et son esprit ») qui, sous couvert de rationalité et de commodité, a déstabilisé la structure historique mixte et nucléaire, succède une définition qualitative où les éléments physiques et visibles de la composition urbaine sont le socle de tout projet. [...]

2b. Catherine Maumi, 2015. *Frank Lloyd Wright : Broadacre City, la nouvelle frontière*, Paris, Éditions de la Villette, p. 45.



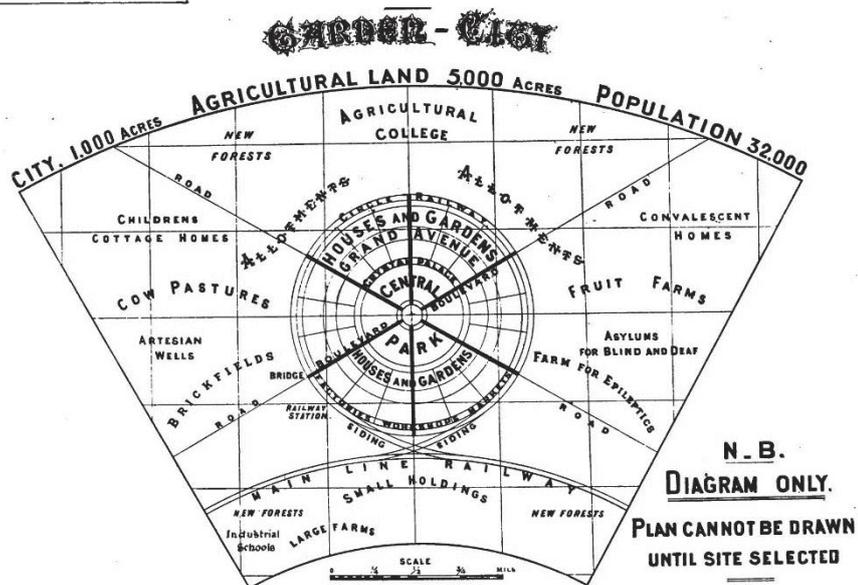
La maquette de Broadacre City et les panneaux d'exposition en 1935

Document 3. Valérie Auda-André, 2007. « Idéologie et morphologie de la ville, le cas des cités-jardins d'Ebenezzer Howard : by Wisdom and Design In », in Hélène et Gilles Menegaldo (dir.), *Les imaginaires de la ville : Entre littérature et arts* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 53-63. <http://books.openedition.org/pur/30184>



N°5 - Diagramme illustrant la bonne croissance d'une ville à proximité de la campagne et disposant de moyens de communication rapides entre la ville centre et ses pôles périphériques.

Country : campagne
 Central city : ville centrale
 Garden city : cité-jardin
 High road : route principale
 Inter-municipal railway : voie ferrée intercommunale



City : ville ; Agricultural land : terres agricoles ; Acres : 1 acre = 4047 m² ; New forests : nouvelles forêts plantées ; Agricultural college : centre de formation agricole ; Road : route ; Allotments : lotissements ; Childrens cottage homes : foyers pour enfants ; Convalescent homes : maisons de convalescence ; Cow Pastures : pâturages ; Artesian wells : puits artésiens ; Brickfields : briquetterie ; Bridge : pont ; Railway station : gare ; Main line railway : voie ferrée principale ; Small holdings : petites exploitations ; Large farms : grandes fermes ; Industrial schools : écoles industrielles ; Fruit farms : exploitation fruitière ; Asylums for blind and deaf : asiles pour aveugles et sourds ; Farm for epileptics : ferme pour épileptiques ; Scale : échelle ; Road : route ; Boulevard : boulevard ; Central park : parc central ; Houses and gardens : maisons et jardins ; Siding : voie de raccordement

N.B. : Diagramme seulement. Le plan dépendra du site sélectionné.

Tournez la page S.V.P.

Le projet de Frank Lloyd Wright Une ville dans la ville pour limiter la croissance de Chicago



Un plan organisé pour supporter de fortes densités (environ 6 000 hab/km²)

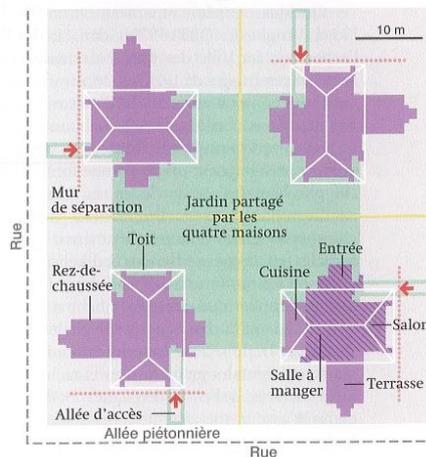
UN QUADRILLAGE RÉGULIER

- 64 îlots de 120 mètres de long
- Chaque îlot regroupe quatre groupes de maisons quadruples disposées en moulins à vent

POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS

- Immeubles d'habitation
- Équipements publics
- Locaux pour les commerces et les entreprises
- Deux jardins publics reliés par des espaces de verdure

Sources : Arnaud Brennetot, *Faut-il oublier Frank Lloyd Wright ?*, *Cybergeo : European Journal of Geography*



Document 5. Hervé Théry, 2017. « Brasilia, de la vitrine à la métropole », *Géoconfluences*, octobre 2017. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/brasilia>

L'idée du déplacement de la capitale vers le centre du pays, de manière à arrimer solidement l'intérieur du pays à sa frange littorale mieux développée, remonte au début du XIX^e siècle. Il a cependant fallu attendre 1956 pour que le projet voie enfin le jour. En plus d'un siècle et demi, de nombreux projets avaient été proposés [...]. C'est en fin de compte Juscelino Kubitschek (Président de 1956 à 1960), qui fait sortir Brasilia de terre. [...] Le projet du Plan Pilote de Lúcio Costa a été sélectionné en mars 1957 et la capitale inaugurée le 21 avril 1960. [...] La construction de Brasília a été menée tambour battant : la publication au *Diario Oficial* de l'appel d'offres pour la construction de la capitale date du 30 septembre 1956, et le résultat fut annoncé le 15 mars 1957 : le projet de Lúcio Costa était choisi parmi 41 projets présentés par 26 candidats.

La forme du Plan Pilote a alimenté bien des débats sur sa signification : c'est le symbole de la croix explique son auteur, renvoyant ici à l'imaginaire du défricheur et du fondateur : « le geste de celui qui désigne un site ou se l'approprie ». C'est un oiseau aux ailes déployées, diront les poètes. C'est un avion, affirmeront enfin les plus attentifs aux enjeux techniques et économiques de Brasília. Il est vrai que le Plan Pilote se présente sous la forme d'un axe élané (l'axe monumental) qui pourrait être comparé au fuselage d'un avion, coupé en son dernier tiers par un axe large et incurvé (l'axe résidentiel) pouvant être comparé aux ailes de l'avion. Brasília serait alors la parabole d'un Brésil prenant son envol, sortant de l'âge colonial pour entrer résolument dans l'ère moderne. [...] Le plan élaboré par Costa portait donc un message : « La ville a été conçue pour exprimer l'entrée du Brésil dans une nouvelle phase de son histoire, celle d'un Brésil entièrement tourné vers le futur » et une innovation, « les quadras, définies comme aires de voisinage, dans lesquelles les habitants doivent être en parfaite sécurité et se sentir déconnectés de la zone urbaine. Pour ce faire, les quadras seront densément arborées, de manière à leur donner un aspect complètement différent de la ville » (Costa, 1973).

Une ville en fonctionnement

[...] Le plan de la ville (**figure 1**) détermine de manière rigide des zones fonctionnelles dans lesquelles ne se mélangent pas travail et habitation. Les aires résidentielles Nord et Sud sont découpées en quadras résidentielles, carrés de 500 m sur 500 m accessibles deux à deux par le biais d'une entrée unique et pourvues de différentes infrastructures (éducation, santé, loisir, religion et petits commerces). Les activités économiques et administratives sont localisées le long des axes est-ouest, on y accède par le biais de voies rapides et l'axe central autoroutier. Les ministères sont disposés le long du « bec d'avion », alors que les activités commerciales, les hôtels, les banques et diverses autres installations (armée, communications, parc) sont localisés dans le « corps de l'avion » [...].



Figure 1. Le zonage du Plan Pilote.

Dans un certain nombre de domaines, le modèle semble avoir rencontré ses limites, notamment pour ce qui est de la circulation automobile. Bien que les axes de circulation aient été largement dimensionnés, ils ont été conçus en fonction des critères de la fin des années 1950. La multiplication du nombre de voitures par ménage et surtout la centralisation des emplois dans la partie centrale du Plan Pilote font qu'à certaines heures apparaissent des embouteillages et que les problèmes de stationnement deviennent aigus aux environs des ministères. Un autre problème sérieux est celui de la pression sur l'environnement. Alors qu'il avait été prévu de très vastes espaces protégés et que beaucoup d'autres sont protégés par la législation générale sur la protection de l'environnement (comme les zones humides et les zones de forte déclivité), la pression s'accroît avec la croissance de la population et en particulier avec les « invasions » (lotissements illégaux) qui se produisent par définition dans des zones inconstructibles (**Figure 2**).

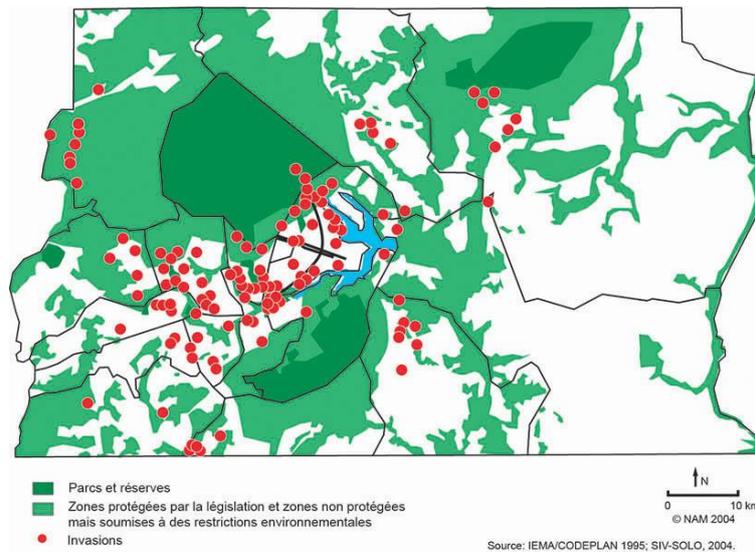


Figure 2. Aires protégées et « invasions » (lotissements illégaux).

Brasília, comme beaucoup d'autres villes dans le monde, est en train de changer d'échelle. Son espace fonctionnel réel est le *Distrito Federal* (le « District fédéral » à l'origine sous juridiction directe de l'État fédéral) et son *entorno* (ses « alentours »), et depuis 1998, elle fait officiellement partie de la RIDE (*Região Integrada de Desenvolvimento do Distrito Federal e Entorno*) créée pour « articuler l'action administrative de l'Union, des États de Goiás et Minas Gerais et du Distrito Federal ».

Or cet *entorno* devient de plus en plus l'exutoire des courants migratoires qui y mènent une population provenant en majorité du Goiás voisin, mais aussi de tout le pays. Les contraintes urbanistiques du centre-ville, renforcées depuis son inscription au Patrimoine de l'humanité par l'Unesco, expliquent en partie sa stabilisation. Le Plan Pilote s'est rempli petit à petit, passant de 68 000 habitants en 1960 à un peu plus de 200 000 en 2010. Les deux extensions du Lac Nord et du Lac Sud et le quartier de Cruzeiro ont été détachés administrativement du Plan Pilote au milieu des années 1980, expliquant la baisse de population dans la région administrative de Brasília. Néanmoins, même en les y réintégrant, le cœur de la ville ne dépasse guère aujourd'hui 300 000 habitants et sa croissance reste moindre que celle des autres parties du District fédéral. Les villes-satellites se sont donc multipliées plus rapidement que ne l'avaient prévu les concepteurs du Plan Pilote. Leurs origines sont diverses : certaines ont été créées pour loger les ouvriers des chantiers demeurés sur place, comme Cidade Livre, le premier campement de Brasília, légalisée en 1961 sous le nom de Nucleo Bandeirante. D'autres de ces villes ont été créées par la suite pour résoudre le problème des « invasions ». En effet, le succès de la ville a attiré une population importante - et pauvre - dans le District fédéral. Ne pouvant prétendre à des logements normaux, ces migrants ont créé des quartiers spontanés, ici dénommés *invasões* (« invasions »). Le rôle de vitrine assigné à Brasília ne permettant pas au gouvernement du District fédéral de tolérer ces poches de pauvreté, plusieurs opérations de déplacement vers des lotissements planifiés ont été réalisées. Ces déplacements ont pu être massifs : dans les années 1970 plus de 80 000 personnes ont été réinstallées en huit mois à Ceilândia (dont le nom dérive du nom de la CEI, *Companhia de Eradicação das Invasões*).

La métropole en voie de formation, contrairement à la ville planifiée qui a été son point de départ, est en effet désormais un territoire fragmenté, marqué par des oppositions de plus en plus fortes entre quartiers. Alors que le plan initial visait à faire cohabiter riches et pauvres dans un ensemble harmonieux et planifié, la réalité d'aujourd'hui révèle une différenciation accentuée entre quartiers riches et quartiers pauvres. À titre d'exemple de ces disparités, la première carte de la **figure 3** prend pour indicateur la nature et l'équipement des domiciles. D'une part, les logements dotés de quatre salles de bains ou plus, donc très confortables : une pour chacune des chambres ou suites, une pour les invités, une ou plusieurs pour les employés domestiques résidents. Les zones où ce type de logement est le plus fréquent (entre 73 % et 97 % des logements) sont les deux quartiers résidentiels du bord du lac, Lago Sul et Lago Norte. Non prévus dans le plan de Lúcio Costa, ces quartiers situés dans la partie la plus agréable du district fédéral et à proximité immédiate des ministères et des ambassades sont rapidement devenus les quartiers chics de Brasília. [...] La seconde carte recense les logements composés d'une seule pièce, en général louée ou cédée gratuitement (*cômodo*), par opposition aux autres logements, qui sont en général des appartements (dans le Plan Pilote) ou des maisons (partout ailleurs) : ce type de logement connote la pauvreté, c'est le logement des immigrants récents qui attendent une distribution de lots de terre pour construire leur maison. Leur concentration maximale se situe au sud-ouest de la ville, à Samambaia, Recanto das Emas et Santa Maria, et serait plus forte encore dans les communes situées hors du District fédéral.

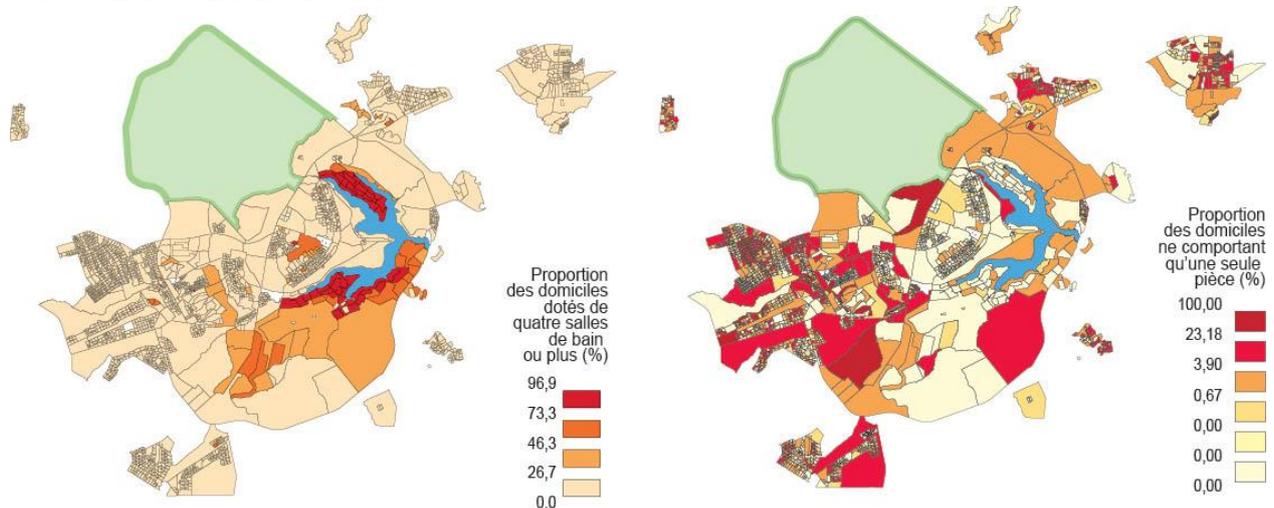


Figure 3. Part des logements équipés de quatre salles de bain ou plus (gauche) et part des logements ne comportant qu'une seule pièce (droite).

Document 6. Antonio Da Cunha et Lou Herrmann, 2016. « Introduction - Utopies, imaginaires urbains et projet : inventer la ville du XXIème siècle », *Cahiers du développement urbain durable*, n°19 - 2016, pp. 10-17. https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/URBIA/urbia_19/partie_1.pdf

L'histoire urbaine occidentale montre que la ville a toujours été un terrain propice aux constructions imaginaires, réalisées et maintenues par la médiation d'un espace modèle engendré, point par point, comme le montre F. Choay (1980), par la critique d'une ville héritée. [...] L'espace urbain serait-il consubstantiel à l'imaginaire utopique de la ville idéale et de son image inversée ? Du moins n'est-il pas inévitablement le lieu de l'application de règles génératives, instaurées par une pensée urbanistique qui se donne pour finalité première l'édification d'une ville meilleure imaginée dans le cadre d'une réflexion sur la société et ses valeurs ? Fabriquer la ville ne serait-il pas essentiellement, comme le suggèrent Th. Paquot et M. Lussault (2003), « projeter de la pensée dans la morphologie et les structures » de la ville ? L'idéalité de la ville de demain ne pourrait-elle pas ainsi être posée comme un des fondements de l'édification et de l'agencement de la matérialité de celle d'aujourd'hui ?

Après un demi-siècle dominé par l'étalement urbain, l'automobile, l'insouciance écologique, la fragmentation des espaces sociaux, l'insécurité, les villes sont appelées à imaginer de nouvelles solutions, de nouvelles manières d'habiter. [...] Comment inventer les villes de demain ? Considérer la

ville, ses formes, ses fonctions, ses usages, ses significations sous l'angle des rêves qui les travaillent, c'est doter les projets de nouvelles dimensions imaginaires tendues vers de nouveaux horizons. Quels projets urbains penser à l'ère de la métropolisation et de l'étalement urbain ? Quel rôle peuvent jouer les modèles de ville dans le devenir et dans les réalisations urbaines contemporaines ? Et les villes modèles ? Des villes comme Vancouver, Barcelone, Bilbao, Copenhague, Hambourg, etc., sont-elles déjà en train d'inventer l'urbanisme de demain ? Proposent-elles déjà un imaginaire, du moins des récits de changements exemplaires capables de remporter l'adhésion du plus grand nombre ? Ne signalent-elles pas déjà ce moment magique où l'imaginaire collectif se mobilise pour tenter de dépasser son statut de fiction et passer à l'acte, c'est-à-dire à l'édification d'espaces réels ? L'analyse des expériences européennes récentes en matière d'éco-urbanisme peut-elle conduire l'abordage de l'utopie écologique par la pratique, facilitant ainsi le repérage des stratégies et des processus menant à l'invention de la ville du XXI^e siècle ? [...]

La ville est, plus que jamais, comme le dirait Georges Perec, la géographie de notre quotidien mais aussi l'horizon de notre imaginaire. Elle reste, dans son essence même, un espace de représentations et de projet. L'utopie s'y glisse entre les discours et les réalisations.

Document 7. Jean-Baptiste Frétiigny, 2012. « Aéroport : non-lieu ou point d'ancrage du Monde ? », in Cynthia Ghorra-Gobin, *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, pp. 30-35.

L'arrimage des territoires à l'AMM² passe par le renforcement de la position des aéroports au sein des réseaux de transport terrestre à large maille, en tant que gare TGV, comme à plus fine échelle, au sein des réseaux variés, des trains express de liaison à l'hypercentre aux navettes irriguant l'ensemble des espaces urbains. La cohérence de ces vastes nœuds est maintenue par de multiples liaisons internes, des métros automatiques dernier cri aux patinettes des agents dans les terminaux. L'aéroport devient un nœud d'articulation des modes de transport, où la connexion au transport aérien est importante mais non exclusive : 40 % des passagers de la gare TGV de Roissy ne prennent pas l'avion par exemple. Les installations aéroportuaires sont parmi les plus grandes constructions au monde. Mais leur gigantisme ne tient pas seulement à la multiplication des réseaux en leur sein mais aussi à la diversification croissante des fonctions hébergées. De multiples activités logistiques se greffent à l'aéronautique, marchés de gros (Rungis près d'Orly) ou services de messagerie express. De nombreux services se concentrent sur la plateforme : centres médicaux, lieux de culte, services financiers et postaux, voire casino ou musée comme à l'aéroport d'Amsterdam. Le développement des commerces d'aéroport s'accélère depuis les années 1990 et les ventes par mètre carré dépassent parfois allègrement celles des boutiques de l'hypercentre. Les gestionnaires d'aéroport multiplient les activités non aéronautiques pour dégager de nouvelles sources de revenu et répondre aux exigences croissantes de rentabilité, dans un contexte de privatisation de ces structures et de mise en concurrence des *hubs* pour attirer les voyageurs en correspondance, source majeure de croissance du trafic. Ces activités représentent aujourd'hui la moitié des revenus des opérateurs des grands *hubs* mondiaux selon l'ACI³ et passent aussi par des opérations immobilières à vaste échelle. Ces opérateurs participent au développement technopolitain qui contribue à faire de l'aéroport une destination en soi pour les déplacements professionnels, à travers un vaste parc hôtelier, des centres de congrès et de réunion, des parcs d'expositions et de bureaux placés sur ce nœud très accessible. L'aéroport favorise alors l'émergence d'une nouvelle centralité en périphérie urbaine, qui se traduit aussi par la concentration de zones commerciales, de loisirs et de résidence à proximité du pôle d'emploi en formation. La position des aéroports dans les échanges favorise le développement de véritables pôles d'échange, faisant évoluer les métropoles dans un sens polycentrique. Assiste-t-on à l'émergence de véritables villes autosuffisantes ou aéroville ? Certains auteurs considèrent les aéroports comme les pôles d'urbanisation de la ville de demain, selon un rôle historique similaire à celui des ports. Sorte d'*edge cities* (villes-lisières) cristallisées par les nœuds de

² Archipel Mégapolitain Mondial (Note du jury).

³ *Airport Council International*, soit le Conseil International des Aéroports. Il s'agit d'une organisation professionnelle fédérant les sociétés et autorités aéroportuaires mondiales. Celle-ci participe à la coopération entre les acteurs aéroportuaires, à la sécurité et la sûreté du voyage aérien (Note du jury).

transport aérien, les aéroports animenteraient une vaste région urbaine cosmopolite et ouverte sur le monde (*aerotropolis*), dont Memphis, Amsterdam ou Dubaï seraient précurseurs. Ces analyses font écho aux pratiques des acteurs de ces pôles, qui multiplient les *sky cities* ou aéroports. Elles montrent tout l'intérêt qu'il y a à comprendre le rôle des infrastructures de circulation et de la ville émergente dans la mutation des sociétés contemporaines. Mais ces discours témoignent aussi de la puissance de l'imaginaire de la ville aérienne, déjà à l'œuvre dans les premiers projets visionnaires urbains liés à l'avion dans les années 1910, et relèvent aussi de stratégies de marketing territorial à portée incantatoire. Les effets d'entraînement des infrastructures aéroportuaires n'ont rien de systématique et demeurent fluctuants, comme l'ont appris à leurs dépens diverses collectivités locales européennes ayant investi massivement dans leur infrastructure aéroportuaire de transport à bas coût, sans qu'advienne le développement espéré. Cette urbanisation catalysée par les aéroports pose la question majeure de la gouvernance de ces espaces, des acteurs impliqués dans les processus d'aménagement et des territoires légitimes d'action. Les limites entre les statuts et les stratégies des acteurs publics et privés se brouillent en raison de leur étroite interdépendance. Les logiques d'acteurs d'envergure nationale et mondiale (États et firmes), pour lesquels l'arrimage à l'archipel métropolitain mondial est stratégique, s'opposent à celles des résidents qui subissent les nuisances sonores de la circulation aérienne. Si les pôles aéroportuaires sont ouverts à large échelle, ils sont aussi traversés par des logiques métropolitaines de retranchement de territoires environnants, locaux et nationaux, voire de séparatisme territorial et fiscal : la redistribution des recettes fiscales est souvent limitée à des territoires très restreints, alors que leurs nuisances s'étendent à plus vaste échelle. Mais la marge de manœuvre des acteurs locaux est loin d'être toujours négligeable. C'est pourquoi ces espaces sont aussi pionniers dans la territorialisation locale des infrastructures par la négociation de compromis originaux de compensation environnementale, de nouvelles procédures d'aménagement et plus largement dans l'invention de nouvelles territorialités métropolitaines, dans lesquelles la place des populations mobiles qui la fréquentent de manière éphémère mais réitérée reste à définir.

Document 8. Dossier « Utopies urbaines », 3 novembre 2016, Demain la ville-le Blog, Fondation Bouygues Immobilier. <https://www.demainlaville.com/utopies-urbaines/>



La ville de Masdar, conçue par le cabinet Foster + Partners, a l'ambition d'être une « ville écologique modèle. » © Foster + Partners

2016 marque le 500^e anniversaire de la parution du livre de Thomas More, *Utopia*, un projet humaniste qui continue d'être débattu aujourd'hui. L'économiste et urbaniste Jean Haëntjens ouvre ce passionnant dossier qui fait le point sur les liens entre pensées utopiques et politiques urbaines dans le monde. C'est à Abu Dhabi que devraient s'élever d'ici 2030 les tours futuristes de la ville de **Masdar**. Zéro émission de gaz à effet de serre, zéro déchet, la ville voulue par le Cheik Zayed pourrait accueillir à terme près de 50 000 habitants. Le réseau de transports, entièrement électrique, laisse entrevoir la possibilité d'une ville sans voiture. Jean-Marie Chevalier, économiste à l'université Paris-Dauphine, voit là un « *signal significatif de la part d'un pays riche exportateur de pétrole sur un avenir énergétique décarboné* ».

Tournez la page S.V.P.

5,1 milliards de citoyens en 2050

Néanmoins, d'autres spécialistes tempèrent l'enthousiasme autour de ce vaste projet « utopique » en plein désert. Masdar pourra-t-elle éviter l'écueil de n'être habitée que par des cadres étrangers, tentés par un univers sécurisé ? L'utopie seulement pour quelques-uns ?

2,7 milliards d'habitants vivent aujourd'hui dans des agglomérations urbaines et peut-être 5,1 milliards d'ici 2050.

Comment apporter des réponses sur le mieux-vivre ensemble au plus grand nombre ? Face à cette poussée démographique considérable, Morgan Poulizac revient sur la manière dont de nombreux acteurs inventent de nouvelles formes d'urbanisme pour satisfaire des besoins comme l'eau, le logement ou l'électricité.



L'utopie est une île selon le cartographe néerlandais Abraham Ortelius, représentée ici en 1595.

© Abraham Ortelius

La « cité-jardin » de Chandigarh

Futuribles met en perspective les grandes réalisations utopiques du XX^e siècle que furent Brasilia et Chandigarh. Le Corbusier, qui conçut la seconde, considérait que sa mission contribuait « au développement de la vie matérielle, sentimentale et spirituelle dans toutes ses manifestations ». Chandigarh s'enorgueillit d'être aujourd'hui l'une des villes les plus arborées d'Inde et d'être à juste titre une « cité-jardin ». Cet incroyable projet urbanistique, symbolisé par la sculpture de la « main ouverte » rejoint celui de Brasilia, la capitale du Brésil construite au beau milieu de nulle part à l'époque et inaugurée en 1960. C'est là qu'Oscar Niemeyer va édifier la vitrine de l'architecture moderniste brésilienne.

Définir un développement urbain satisfaisant

Marthe de La Taille-Rivero, spécialiste de l'entrepreneuriat social, s'intéresse à l'initiative Utop, un collectif de citoyens parisiens, qui a défendu un projet d'habitat participatif approuvé par la Mairie de Paris. L'initiative va être traduite en projet architectural rue Gasnier dans le XX^e arrondissement et comprendra 17 logements ainsi que des espaces partagés.

Penser l'utopie n'est plus le privilège de quelques spécialistes de nos jours. Associations, collectifs, citoyens et entreprises tentent de trouver un développement urbain satisfaisant, susceptible de réellement prendre en compte aussi bien les préoccupations écologiques que les préoccupations sociales.



La « Main ouverte » est le symbole de la ville nouvelle de Chandigarh en Inde. © Stéphane Herbert

Document 9. Mame-Fatou Niang, 2015. « La cité des enfants (perdus) : La Grande Borne ou les dérives d'une utopie urbaine », *Urbanités, Chroniques : Banlieues françaises 2005-2015*. <https://www.revue-urbanites.fr/wp-content/uploads/2015/10/Urbanit%C3%A9s-Banlieues-Niang-2015.pdf>

En 1967, l'architecte Émile Aillaud dévoile les plans de la Grande Borne, un grand ensemble de près de 4000 logements à Grigny, commune semi-rurale à 25 kilomètres de Paris. Résolument utopiste, Aillaud imagine une architecture insolite qui rompt avec la verticalité et la grisaille des banlieues d'alors. Surnommée « la Cité des Enfants », la Grande Borne est un assortiment élaboré de bâtiments bas et colorés qui serpentent entre des cours et coursives aux formes fantasmagoriques. Aillaud crée une suite d'îlots et d'impasses aux noms évocateurs : Dédale, Minotaure, Astrolabe, etc. Les nombreux passages et replis de l'espace sont conçus comme des lieux qui encouragent le jeu, la déambulation et l'exploration de la mélancolie. Pour l'architecte, les circonvolutions de la cité créent des niches propices à l'introspection et au développement de relations de voisinages « à l'échelle d'affinités humaines ».

Cinquante ans plus tard, le rêve d'Émile Aillaud semble s'être effrité, et la cité de la Grande Borne s'est embourbée dans la mythologie urbaine française. Elle y rejoint des territoires tels que le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, ou la Cité des 4000 à La Courneuve, territoires dont la seule évocation mobilise un réseau d'images allant de la violence endémique à l'invasion religieuse. La cité est rivée au centre d'une géographie de la peur nourrie par les représentations médiatiques et l'échec à répétition des politiques de la ville. [...]

En France, la construction dans les années 1950 de grands ensembles d'habitation à l'orée des métropoles laisse une empreinte dans le béton d'une foi inébranlable en un mieux pour l'Homme. Ces logements collectifs à loyer modéré et disposant de tous les agréments de la vie moderne sont considérés à leur début comme une étape transitoire avant l'accession à la propriété individuelle. Pourtant, l'on constate très vite les limites de politiques de l'habitat qui ont « négligé le caractère essentiel de la ville [consistant] à rendre possible la vie en commun » (Aillaud, 1968). Lorsqu'il dessine les plans de la Grande Borne, Aillaud imagine une cité qui rompt avec les lignes droites des grands ensembles traditionnels. Les pouvoirs publics lui confient 90 hectares de terrains agricoles enserrés entre la RN445, la RD310 et l'A6 dans l'Essonne. En 4 ans, l'architecte y érige près de 3 500 logements qui accueilleront plus de 13 000 habitants de 27 nationalités différentes. La cité est un labyrinthe de sept quartiers aux immeubles colorés et bas qui serpentent entre ruelles et espaces verts. Aillaud se dit habité par l'obsession de faire sortir de terre un espace de vie où se mêlent fonctionnalité et art, mais surtout un espace de rêve et de développement personnel pour ses jeunes habitants.

Dans l'émission « La France défigurée », Émile Aillaud présente quelques-unes des idées qui ont sous-tendu la création de la Grande Borne, « une cité où les enfants sont rois ». L'architecte confie vouloir rompre avec la monotonie des quartiers ternes, et créer un projet coloré qui mêle poésie, architecture et humanisme. L'habitat ne doit pas être conditionné par les seuls impératifs de fonctionnalités et de coûts,

mais bien par le désir d'offrir un cadre de vie qui soit agréable, insolite et qui invite à repenser la modélisation des grands ensembles. Aillaud insiste sur sa décision de ne pas faire de l'architecture, mais plutôt une non-architecture qui soit au service du vivant. [...]

Trente ans plus tard, force est de constater l'échec du projet d'Aillaud. Dès le début des années 1980, soit 10 ans après l'arrivée des premiers locataires, la Grande Borne s'impose comme l'un des symboles des banlieues à problèmes, une aire de confinement et un « contre-monde de la mobilité » (Lapeyronnie, 1999). Espace clos enfermé sur lui-même, « terrain vague pour vague à l'âme » (Maspero, 1990) la cité est à mille lieues de la boîte à rêver d'Émile Aillaud. Cet espace, jadis modèle, est devenu un lieu « légendaire [...] sans cesse montré et parlé sur le modèle de la contre-exemplarité » (Milliot, 2003). Son évocation éveille une multitude d'images et de stéréotypes, et les échos d'incivilités relayés par les médias ont contribué à cristalliser dans les imaginaires l'idée d'une zone de non-droit, d'un lieu du ban. Dans le cas précis de la Grande Borne, une combinaison de facteurs exogènes et d'éléments spécifiques à l'histoire, au terrain et à la genèse de ce projet, ont contribué à cet échec rapide. Il conviendra de relever ici, entre autres, l'absence de concertations entre les différents acteurs du projet, le cloisonnement spatial et le manque d'équipements publics tels que les écoles, les crèches et les bibliothèques, les problèmes structureaux nés des malfaçons du bâti, les effets de la crise économique des années 1970 et enfin, la concentration exponentielle de populations précaires et d'origines étrangères. [...]

En 1982, sous la pression d'habitants en colère, plus de 750 logements de la cité de la Grande Borne sont enfin déclarés insalubres et inaptes à être occupés. [...] Ils obtiendront plusieurs concessions dont l'octroi de financements supplémentaires afin d'assurer les besoins en infrastructures sportives ou culturelles, la stabilisation des loyers, la distribution des logements vacants, et l'assainissement de la cité. Une nouvelle gare, des écoles, une piscine et des crèches sont construites. Ces mesures coïncident avec l'affirmation du volet social des politiques de logement du début des années 1980, et l'accent mis sur l'accompagnement des familles à faibles revenus dans les politiques de la ville. En 1982, la Grande Borne est déclarée « Îlot Sensible Régional ». La cité rejoint quinze autres quartiers dans le cadre de la politique de Développement Social des Quartiers (DSQ) lancée en 1981 au niveau national. Les mesures qui accompagnent ces plans tout au long des années 80 et 90 ne suffiront pas hélas à modifier l'image d'une cité qui s'installe définitivement dans la mythologie des zones sensibles du XXI^e siècle.



4. Un dimanche après midi à la Grande Borne (Jean-François Noël, 1973)



Couverture : La cité de la Grande Borne, Grigny (Niang, 2015)

Document 10. Catherine Sabbah, 2017. « Dubaï : Palm Islands, un symbole qui a pris l'eau », *Les Echos*, 10 août 2017. <https://www.lesechos.fr/2017/08/dubai-palm-islands-un-symbole-qui-a-pris-leau-1116530>

Le plus grand lotissement construit sur l'eau sert d'emblème à l'émirat. Il devait se doubler d'un archipel représentant le monde, mais la crise de 2008 a fait couler le projet.

La Palm Jumeirah se voit, paraît-il, de la Lune, mais personne n'a jamais pu le vérifier. Conçu pour être aperçu de l'espace, d'un avion ou depuis les plus hautes tours, ce gigantesque lotissement de luxe a en tout cas donné au petit émirat de Dubaï, pauvre en pétrole mais pas en idées folles, un logo et la réputation d'aller jusqu'au bout de ses ambitions. Pour que tous puissent s'offrir une maison au bord de l'eau, le plus simple consistait à rajouter des bords... à l'eau. Le quartier, commencé en 2001, a permis d'allonger la côte de 78 kilomètres en dessinant dans la mer un palmier géant de 16 palmes entourées d'une digue de 11 kilomètres qui leur tresse comme une couronne. Sur le « tronc », des immeubles collectifs, une route et, depuis 2009, un monorail. Sur les branches, des villas dont certaines s'étendent sur plus de 1 000 mètres carrés avec accès à la mer, ponton privé et, évidemment, piscine.

À l'origine, le premier palmier devait se doubler d'un second, plus grand encore, et de World Dubai, un archipel de plus de 200 îles artificielles censé récréer un planisphère à 4 kilomètres de la côte, rajoutant cette fois... 232 kilomètres de littoral ! Les îles existent, construites à l'aide de centaines de millions de mètres cubes de sable et de rocher et à la sueur de 40 000 ouvriers organisés en deux équipes qui travaillaient chacune douze heures de suite sous un soleil de plomb, mais elles sont toujours désertes. La genèse a été brutalement interrompue par la crise, mondiale elle aussi, qui, en 2008, faillit faire couler



La Palm Jumerah

son promoteur, Nakheel Properties, pourtant aux mains du cheikh Mohammed ben Rachid Al Maktoum, l'émir de Dubaï. [...]

Plus qu'une utopie, Palm Islands et The World étaient des projets pharaoniques imaginés pour faire de Dubaï l'une des premières destinations touristiques au monde. L'acquisition de ces

maisons pieds dans l'eau donnait droit à un visa de résident, à l'époque où l'émirat en plein développement financé par son riche grand frère Abu Dhabi, apparaissait comme un îlot de libéralisme et de stabilité dans la région. Un bon endroit où placer son argent et venir le dépenser, loin des lois rigoristes de certains de ses voisins. Le quartier devint vite un repaire d'expatriés, occidentaux et arabes, en quête de soleil ou d'opportunités, à la poursuite de rêves sur plans.

Mais, même à Dubaï, il fallait, au moins au début, équilibrer l'opération : construire plus vite et densifier pour rentabiliser les énormes travaux d'infrastructures. Résultat, les grandes villas étaient bien moins isolées les unes des autres que sur les maquettes des bureaux de vente, et la cohabitation entre voisins pas toujours harmonieuse. Certains propriétaires se plaignirent de malfaçons, d'autant qu'aucune compagnie d'assurances ne voulait prendre le risque de garantir ces constructions sur l'eau... Alors que les prix s'étaient envolés juste avant la crise de 2008, ils s'effondrèrent juste après. Le projet à moitié construit tourna alors à l'Arlésienne : personne ne savait plus qui le gèrait, quelles parties étaient terminées, lesquelles étaient en cours, lesquelles ne seraient jamais réalisées.

Au large, les îles ont été doucement submergées et ne ressemblent qu'à des tas de sable qui s'enfoncent dans la mer. La première palme est aujourd'hui habitée - et bien critiquée pour avoir détruit une partie de la flore et de la faune en coupant les courants naturels. En surface aussi : aussi luxueux soit-il, cet alignement de maisons souffre des mêmes maux que tous les lotissements. En manque de commerces et de services de proximité, il n'a jamais ressemblé à un véritable quartier.

Tournez la page S.V.P.

Document 11. Frédéric Héran, « La ville durable, nouveau modèle urbain ou changement de paradigme ? », *Métropolitiques*, 23 mars 2015. <http://www.metropolitiques.eu/La-ville-durable-nouveau-modele.html>

Depuis l'ouvrage séminal de Françoise Choay, « Urbanisme, utopies et réalités », publié il y a tout juste 50 ans, les urbanistes contemporains - ou tout au moins les chercheurs dans ce domaine - ont l'habitude de se référer aux différents modèles qu'elle a repérés dans l'histoire des idées en urbanisme et notamment à sa fameuse distinction entre modèles progressiste et culturaliste. Chaque nouveau mouvement urbanistique, ou même chaque innovation en aménagement, tend à être classé selon ces catégories : le *New Urbanism* relèverait, par exemple, d'une approche culturaliste (Ghorra-Gobin, 2014), tout comme l'engouement pour les politiques d'encadrement du trafic automobile en centre-ville, alors que les projets de rocadés autoroutières ou de méga-centres commerciaux s'inscriraient dans une approche progressiste. Avec l'impératif actuel d'un développement urbain durable, ces catégories n'apparaissent plus aussi pertinentes. Doit-on considérer que les chartes d'Aalborg qui définissent l'urbanisme durable esquissent une nouvelle vision ni culturaliste, ni progressiste (Carriou et Ratouis, 2014) ? Faut-il admettre que les pratiques professionnelles des urbanistes en matière de ville durable suffisent à fonder ce nouveau modèle (Faburel, 2014) ? Ne faudrait-il pas sortir de ces considérations pour penser plutôt en termes de changement de paradigme, comme nous allons tenter de le montrer ?

La ville durable comme objectif incontournable

Il convient au préalable de s'entendre sur le terme de « modèle » dont la polysémie déconcerte. Modèle signifie d'abord exemplaire, qui mérite d'être suivi ou imité. Ce sens courant du terme comporte une connotation morale dont il faut se garder mais que l'on retrouve néanmoins quand un « aménagement modèle » devient une simple mode reproduite sur tous les territoires, sans souci de leur identité (Blais, 2014). Un modèle est aussi, en sciences sociales, une représentation simplifiée, souvent formalisée, d'un processus ou d'un système permettant de rendre compte des interdépendances entre les principales variables identifiées afin d'appréhender les questions de cohérence ou d'équilibre. De tels modèles sont utiles, mais par définition toujours partiels et partiels. Françoise Choay utilise le terme dans un sens encore différent. Pour elle, un modèle urbain est une « projection spatiale », une « image de la ville » à la fois « exemplaire » et « reproductible » (Choay, 1965, p. 16). Cette conception est proche de l'idéal-type de Max Weber : les modèles, précise-t-elle, correspondent à des « types idéaux d'agglomération urbaine » (Choay, 1965, p. 74).

On est dans le registre de l'utopie qui ignore l'histoire et le contexte. Non sans conséquences : « construit dans l'imaginaire, le modèle ouvre forcément sur l'arbitraire » (Choay, 1965, p. 75), en débouchant sur des réalisations qui oublient des pans entiers de la réalité des territoires et qui tournent rapidement à l'absurde. Peut-on utiliser ces réflexions pour penser la ville durable ? Il ne fait d'abord aucun doute que la ville durable est indispensable, tant les défis environnementaux qui nous attendent sont considérables : réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, montée des nuisances, etc. Ces questions s'aggravent encore avec la croissance de la population urbaine. La ville durable n'est donc pas une option, mais une nécessité, un projet à mener sans attendre d'être au pied du mur, compte tenu des diverses inerties. Dès lors, l'urgence oblige à explorer concrètement toutes les possibilités d'y parvenir. Dans le foisonnement d'initiatives déjà existantes, Cyria Emelianoff distingue quatre champs d'intervention qui s'emboîtent :

- « - politiques climatiques (plans de réduction du CO2 urbain, énergies renouvelables) ;
- politiques de mobilité et de planification (densification, renouvellement urbain, polycentrisme, trames d'espaces naturels et agricoles) ;
- politiques d'éco-construction (quartiers ou lotissements « durables ») ;
- Agendas 21 locaux : outil d'accompagnement, de sensibilisation, d'inflexion des modes de vie (initiatives d'habitants ou d'acteurs, projets de services) » (Emelianoff, 2007).

Cet aperçu montre que la ville durable ne vise manifestement pas à élaborer un nouveau modèle urbain, au sens de Françoise Choay. Nous ne sommes pas dans le registre de l'utopie ou des bonnes intentions, mais au contraire dans celui du réalisme, puisqu'il convient d'affronter des défis à la fois économiques, sociaux et environnementaux, en explorant concrètement toute la gamme des solutions envisageables et en évaluant à chaque fois leur degré de pertinence. Autrement dit, la ville durable n'est pas une solution

préconçue, c'est un objectif : comment y parvenir reste une question ouverte, à explorer au fur et à mesure des expérimentations. Considérer la ville durable comme un nouveau modèle, c'est finalement confondre la fin et les moyens.

Document 12. Jean-Marc Gancille, Philippe Barre, 2016. « L'écosystème urbain Darwin. Du hacking territorial à un nouveau modèle de co-production de la ville ? », *Futuribles*, n°414, septembre-octobre 2016. <https://www.futuribles.com/fr/revue/414/lecosysteme-urbain-darwin-du-hacking-territorial-a/>

Jean-Marc Gancille et Philippe Barre présentent ici l'écosystème urbain qu'ils ont contribué à développer dans la métropole de Bordeaux, sur les friches d'une ancienne caserne militaire laissée à l'abandon. Après un rappel du parcours qui leur a permis d'« occuper le terrain », ils montrent combien leur projet s'inscrit dans une perspective de long terme, alliant commerces de proximité, *coworking*, culture, loisirs, ferme urbaine et autres expérimentations écologiques, sur fond de culture citoyenne alternative. Il s'agit ici d'une autre manière de voir et concevoir l'urbain, et surtout de mettre en pratique, au quotidien, la transition écologique dont on parle beaucoup en France mais qui peine à se concrétiser à large échelle. Et en dépit des blocages et résistances qui continuent, régulièrement, de freiner le processus de cette création urbaine, le site s'étend, les activités et l'emploi s'y développent, et l'écosystème poursuit sa marche, à la manière de l'évolution darwinienne des espèces : il s'adapte et progresse.

QU'EST-CE QUE L'ÉCO-SYSTÈME DARWIN ?

Né d'une dynamique hybride, à la fois entrepreneuriale et militante, Darwin est un projet de transformation de l'économie et de la ville qui veut participer à son échelle au basculement indispensable de société.

Concrètement, Darwin expérimente sur quatre hectares d'anciennes friches militaires en plein cœur de Bordeaux de nouvelles façons de travailler et faire société conciliant développement économique, sobriété énergétique, transition écologique et alternatives citoyennes.

Pépinière / incubateurs Premier *coworking* de France

70 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé

190 entreprises

500 emplois (dont 200 créés)

Fonds d'investissement microlocal

20 associations résidentes

5 000 adhérents

Plus de 100 associations soutenues

15 000 usagers

Premier *skate club* de France

Logements d'urgence

Démonstrateur d'agriculture urbaine

FORCES

500 000 visiteurs par an

300 délégations reçues en 2015

110 événements en 2015

Ocean Climax : 15 000 visiteurs

Exposition médias nationale et européenne

Parmi les trois lieux bordelais les plus cités sur Internet en 2015

67 % d'éco-mobilité

Cinq fois moins d'émissions de gaz à effet de serre par salarié

EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE

80 % de déchets recyclés

80 000 kilowattheures de production solaire autoconsommée

Le plus grand restaurant bio de France

L'écosystème Darwin : carte des usages

Des activités extrêmement diverses en 2015 : sport, bureaux, artisanat, production artistique, restauration, agriculture / apiculture, événementiel, logements temporaires, gestion des ressources et des déchets. Et encore beaucoup d'espaces en devenir...

Au-delà des concepts et des discours, Darwin développe de multiples initiatives marchandes et non marchandes qui incarnent localement les voies souhaitables d'une économie de fonctionnalité (où l'usage d'un bien prime sur sa possession), circulaire (où les déchets des uns servent de ressources aux autres), de « collaboration radicale » (où l'on passe plus de temps à collaborer qu'à se concurrencer) voire de « prospérité sans croissance » (où l'on assure un découplage entre l'épanouissement des individus et l'épuisement des ressources naturelles).



Vue aérienne du site de Darwin (Videodrone) © Studiopaps



La caserne Niel avant la rénovation du site © Darwin



À gauche, un espace de *coworking* ; à droite, la ferme urbaine © David Sanchez

[Nous sommes passés] en huit ans d'un simple concept posé sur une feuille de papier à la gestion de quatre hectares de friches militaires reconquises en plein cœur de la métropole bordelaise. Nous savions qu'accéder à un patrimoine foncier exceptionnel en centre-ville relèverait du parcours du combattant. Nos premières démarches nous l'avaient confirmé : « Circulez, il n'y a rien à voir. » Prémptés par les promoteurs, ces espaces à haute valeur ajoutée spéculative se partagent habituellement entre gens prétendument sérieux. Mais comme tout système, la planification urbaine a des failles dans lesquelles on peut se faufiler pour faire son propre chemin et parvenir à ses fins. Nous nous y sommes employés méthodiquement. Participer aux concertations, faire connaissance avec les riverains, les associations de quartier. Faire accepter et adhérer. Rassembler des entrepreneurs locaux, des co-investisseurs. Imaginer ensemble et coconcevoir. Rencontrer les collectivités, les institutions, aller sans le moindre appui jusqu'au sommet de Copenhague (2009) et à la Commission européenne. Gagner du crédit. Associer de grands sages et des personnalités qualifiées au projet. Rassurer. Et enfin raconter une histoire rassembleuse, faire rêver, entraîner pour construire une ambition commune : la ville résiliente. Bluffer un peu aussi, c'est vrai. Et parvenir ainsi, contre toute attente, à la table des négociations. Si nous avons ainsi pu acquérir et rénover l'hectare de friche urbaine nécessaire au démarrage de notre projet, notre emprise sur l'ancienne caserne Niel s'étend aujourd'hui sur plusieurs hectares. Tous ne nous appartiennent pas, évidemment. Beaucoup ont été d'abord squattés, sans titre ni droits, et mis à la disposition de dizaines d'associations à vocation sportive, culturelle, écologique, sociale et citoyenne. Face à l'évidence de leur utilité, toutes ces emprises ont progressivement été régularisées dans le cadre de COT (conventions d'occupation temporaire). Ironie de l'Histoire, ce sont désormais les collectivités territoriales qui nous adressent des associations à héberger, voire qui installent leurs agences de développement territorial dans nos locaux ! Aujourd'hui nous ne sommes plus dirigeants d'une agence publicitaire (notre métier initial) mais tout à la fois gérants d'un espace de *coworking* géant rassemblant 200 organisations, premiers restaurateurs bio de France, épiciers engagés, coordinateurs d'incubateurs et pépinière d'entreprises, initiateurs d'une ferme urbaine, producteurs d'événements culturels, maîtres composteurs, animateurs de *skatepark*... La liste de nos activités quotidiennes est à l'aune de la proposition plurielle de Darwin : diverse, inclusive, décarbonée.

Option B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »
Sujet : Les espèces invasives, objet géographique

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 (5 points) : Quelles sont les définitions possibles des espèces invasives ? À quelles autres notions sont-elles associées ? En quoi ces catégorisations sont-elles objet de discussion ?

Question 2 (5 points) : Comment caractériser les dynamiques contemporaines de diffusion des espèces invasives ? Quels sont les espaces particulièrement affectés par cette diffusion, et comment l'expliquer ?

Question 3 (5 points) : Quels sont les impacts concrets des espèces invasives sur les écosystèmes ? Dans quelle mesure ces changements et leurs perceptions peuvent-ils modifier le regard porté sur les espèces et les territoires concernés ?

Question 4 (5 points) : Quelles stratégies les acteurs mettent-ils en place face aux espèces invasives ? Quelles en sont les limites ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

Document 1. Graphique. Taux séculaire d'invasions biologiques de vertébrés enregistré en France au cours de l'Holocène. Source : Joly P., Pascal M., 2010, « Les leçons de l'évolution biologique : entre bien et mal », in Barbault R. *et al.*, *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, Paris, Éditions Quae, p. 13-43.

Document 2. Cartes. Changement de distribution entre 1979 et 2007 de deux gastéropodes, *Biomphalaria glarata* et *Biomphalaria straminea* en Martinique et changement de distribution entre 1979 et 2007 de l'espèce introduite *Melanoides tuberculata* en Martinique. Source : Joly P., Pascal M., 2010, *op. cit.*

Document 3. Carte. Carte des indices de l'impact cumulé (CIMPAL) de 39 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) de la Communauté européenne et EEE potentielles préoccupant l'Union. La carte représente les indices CIMPAL ≥ 0.1 . Source : Magliozzi C. *et al.*, 2020, "Assessing invasive alien species in European catchments: Distribution and impacts", *Science of the total environment*, n°732, p. 5.

Document 4. Tableau. Constitution de la flore vasculaire des collectivités françaises d'outre-mer. Source : Soubeyran Y., 2008, *Espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer. État des lieux et recommandations*, UICN, p. 18.

Document 5. Texte. Extrait de Joly P., Pascal M., 2010, *op.cit.*

Document 6. Carte. Nombre cumulé d'EEE préoccupantes dans l'UE. Source : Tsiamis K., Gervasini E., Deriu I., D'Amico F., Nunes A.L., Addamo A.M., Cardoso A.C., 2017, *Baseline*

distribution of Alien Invasive Species of Union Concern, Ispra : Publications Office of the European Union. DOI :10.2760/772692

Document 7. Les crépidules sur les côtes françaises

- **Document 7a.** Texte. Bazylak S., « Les crépidules de Cancale intéressent les USA ». Source : *Ouest France*, 06/02/2016, <https://www.ouest-france.fr/bretagne/les-crepidules-de-cancale-interessent-les-usa-4024248>.
- **Document 7b.** Carte. Évolution de la colonisation des fonds marins par la crépidule dans le Nord-Ouest de la Baie de Saint-Brieuc entre 1986 et 1992/93. Source : IFREMER, 2009, Fiche de synthèse d'habitat "Crépidule", http://www.rebent.org//medias/documents/www/contenu/documents/Blanchard_Rebent_Natura2000_Crepidules_Ed2009.pdf.

Document 8. Texte, Extrait de Menozzi M.-J., 2010, « Comment catégoriser les espèces exotiques envahissantes », *Études rurales*, 185, p. 28, <https://journals.openedition.org/etudesrurales/9043>.

Document 9. La progression des perruches à collier en Europe.

- **Document 9a.** Graphique. Évolution des effectifs de populations de perruche à collier des villes de Londres, Bruxelles et Paris. Source : Clergeau Ph., Leroy O., Lenancker P., 2015, « Dynamique de la population de perruche à collier *Psittacula krameri* en Île-de-France », *Alauda*, 83, p. 165-174.
- **Document 9b.** Carte. Localisation et nombre de cavités de reproduction utilisées par les perruches à collier dans le Parc de Sceaux de 2003 à 2014. Source : Clergeau Ph. *et al.*, *op. cit.*
- **Document 9c.** Carte. Croissance et extension spatiale des sites de nidification de perruches à collier dans le Grand Paris entre 1974 et 2014. Source : Berthier A., 2019, *Oiseaux urbains, les conditions d'une cohabitation humains-animaux dans le Grand Paris*, Thèse de doctorat, Géographie, Université Paris 1, <http://www.theses.fr/2019PA01H034>

Document 10. Texte. Extrait de Berthier A., Clergeau Ph., Raymond R., 2017 ; « De la belle exotique à la belle invasive : perceptions et appréciations de la Perruche à collier (*Psittacula krameri*) dans la métropole parisienne », *Annales de géographie*, 2017/4, n° 716, p. 408-434, <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2017-4-page-408.htm>.

Document 11. Cartographie des espèces invasives et de leur prise en charge à échelle globale

- **Document 11a.** Carte. Carte du nombre d'espèces exotiques invasives par pays, en excluant les outre-mers. Source : Turbelin A.J., Malamud B.D., Francis R.A., 2017, "Mapping the global state of invasive alien species: patterns of invasion and policy responses", *Global Ecology and Biogeography*, n° 26, <https://doi.org/10.1111/geb.12517>
- **Document 11b.** Carte. Carte des instruments légaux (1933-2015) pertinents pour la prise en charge des EEE. Source : Turbelin A.J., Malamud B.D., Francis R.A., 2017, *op. cité*.

Document 12. Graphique. Nombre d'espèces exotiques envahissantes par voie d'introduction dans une région géographique. (a) entrée intentionnelle, (b) entrée involontaire. Source : Turbelin A.J., Malamud B.D., Francis R.A., 2017, *op.cit.*

Document 13. Texte. Extrait de Delage D., Petit K., Blanchard Q., 2015, *Stratégie de pays européens vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques*, Rapport pour l'Office International de l'eau, http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2015/12/Synthese_EEE_vfinale_Decembre_2015.pdf

Document 14. Les débats autour de la lutte contre les écureuils gris.

- **Document 14a.** Photographie. Affiche d'opposition à la campagne de lutte contre les écureuils gris à Gênes financée par l'ENPA (*Ente Nazionale Protezione Animali*/ Association nationale de protection des animaux), 2012. Source : *Il Giornale*, <https://www.ilgiornale.it/news/genova/nervi-divisa-nasce-partito-anti-scoiattolo.html>
- **Document 14b.** Texte. Extrait de la page internet du programme européen LIFE EC-SQUARE Eradication et contrôle de l'écureuil gris, actions pour la préservation de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers. https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=search.dspPage&n_proj_id=3805

Document 15. Photographie. Affiche de lutte contre le cochon feral en Nouvelle-Calédonie, 2009. Source : Direction de l'environnement de Polynésie française, <https://www.service-public.pf/diren/prevenir/especes-envahissantes/newsletters-especes-envahissantes/>.

Document 16. L'établissement des listes hiérarchisées des EEE en Île-de-France.

- **Document 16a.** Graphique. Arbre décisionnel utilisé dans l'élaboration des listes hiérarchisées des EEE en Île-de-France. Source : Jérôme Wegnez, 2018, *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France, version 2.0 mai 2018*, rapport, CBNBP Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre, délégation Île-de-France, 45 p, http://cbtnbp.mnhn.fr/cbtnbp/ressources/telechargements/CBNBP_PEE_IDF_2018.pdf.
- **Document 16b.** Texte. Conclusion du travail d'élaboration des listes hiérarchisées des EEE en Île-de-France. Source : Jérôme Wegnez, 2018, *op. cit.*

Tous les documents ont été consultés en 2021.

Document 1. Taux séculaire d'invasions biologiques de vertébrés enregistré en France au cours de l'Holocène. Source : Joly P., Pascal M., 2010, « Les leçons de l'évolution biologique : entre bien et mal », p. 42 in Barbault R. *et al.*, *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, Paris, Editions Quae, 192 p.

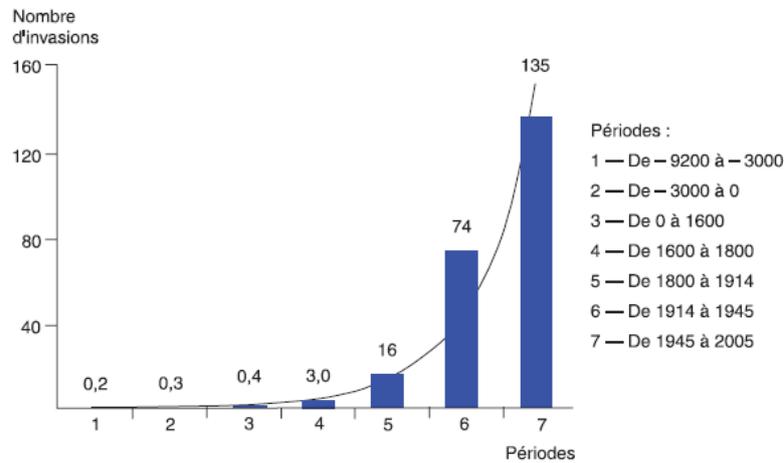
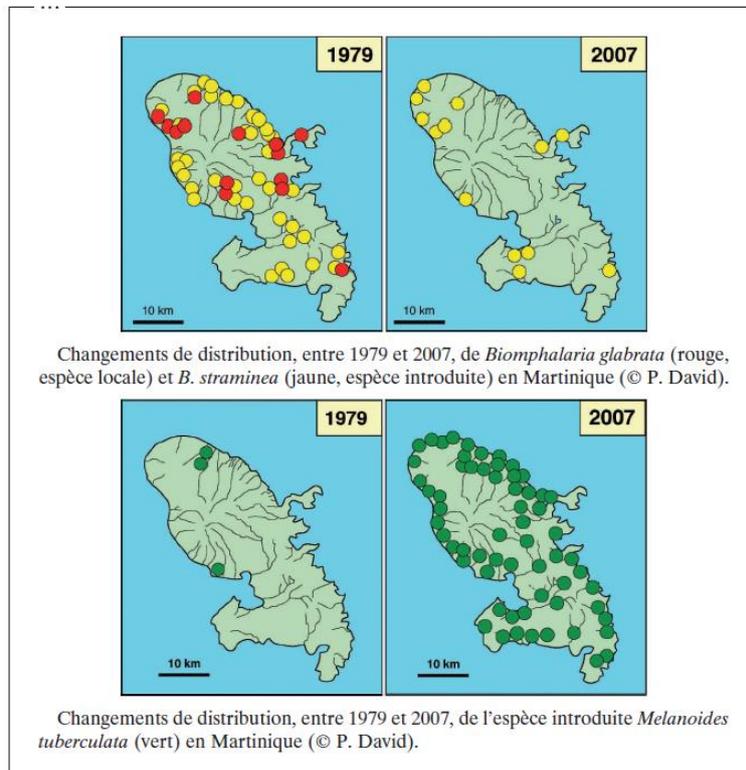


Figure 1.1. Taux séculaire d'invasions biologiques de vertébrés enregistré en France au cours de l'Holocène (d'après Pascal *et al.*, 2006).

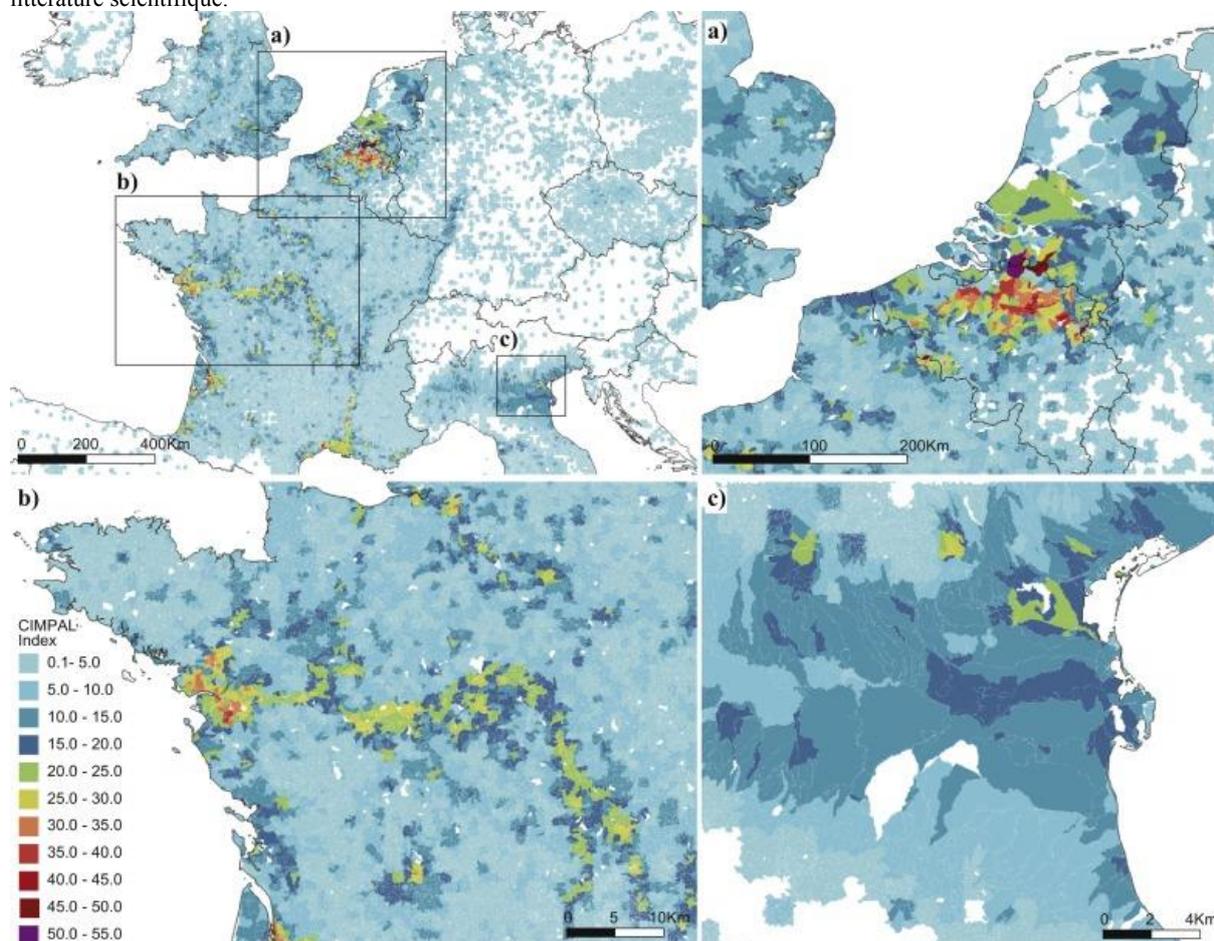
Document 2. Changement de distribution entre 1979 et 2007 de deux gastéropodes, *Biomphalaria glabrata* et *Biomphalaria straminea* en Martinique. Changement de distribution entre 1979 et 2007 de l'espèce introduite *Melanoides tuberculata* en Martinique. Source : Joly P., Pascal M., 2010, « Les leçons de l'évolution biologique : entre bien et mal », p. 13-43 in Barbault R. *et al.*, *op. cité*.

NB : *Melanoides tuberculata* est un escargot d'eau douce dont la présence en aquarium est très fréquente. *Biomphalaria glabrata* est un escargot d'eau douce, principalement connu pour être l'hôte intermédiaire du parasite responsable de la schistosomiase, maladie affectant l'Homme.



Document 3. Carte des indices de l'impact cumulé (CIMPAL) de 39 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) de la Communauté européenne et EEE potentielles préoccupant l'Union. La carte représente les indices CIMPAL ≥ 0.1 . Source : Magliozzi C. *et al.*, 2020, « Assessing invasive alien species in European catchments: Distribution and impacts », *Science of the total environment*, n°732, mai 2020.

NB : L'impact cumulé est calculé en mesurant la présence ou l'absence d'EEE, leur étendue, et leur impact recensé dans la littérature scientifique.



Document 4. Constitution de la flore vasculaire des collectivités françaises d'outre-mer. Source : Soubeyran Y, 2008, *Espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer. Etat des lieux et recommandations*, UICN, p. 18.

Constitution de la flore vasculaire des collectivités françaises d'outre-mer

Tableau 4

	Flore vasculaire indigène	% d'endémisme	Flore vasculaire introduite	Flore vasculaire naturalisée	Plantes exotiques envahissantes
Nouvelle Calédonie	3261 ^[7]	74 ^[7]	1412 ^[10]	360 ^[10]	67 ^[11]
Polynésie française	880 ^[12]	62 ^[12]	1800 ^[13]	600 ^[13]	60
Wallis et Futuna	350 ^[7]	2 ^[7]	281(wallis) ^[14]	114 (wallis) ^[14]	60****
Réunion	835 ^[15]	28 ^[15]	>2000 ^[16]	826 ^[15]	100
Mayotte	629 ^[7]	5 ^[7]	585 ^a	200 ^a	80
Martinique	1403 ^b	2,5 (14,5****) ^[17, 18]	1260 ^[17, 18]	236 ^[17, 18]	4
Guadeloupe	1600 ^b	2 (13****) ^[17, 18]			16
Guyane	5350 ^[7]	2,8 ^[7]	379 ^[19]	131 ^[19]	2
TAAF	70 ^[7]	34 ^[7]	118 ^[20]	?	16
Saint Pierre et Miquelon	446 ^[7]	0 ^[7]	196 ^[7]	80 ^c	25****

* Les chiffres présentés doivent être considérés avec précaution. En effet, les données existantes sur les flores indigènes, exotiques et envahissantes dépendent de l'intensité et du niveau de précision des inventaires réalisés par les botanistes, de la méthodologie employée et de la prise de conscience locale du problème des invasions biologiques.

** Principales plantes exotiques envahissantes des milieux naturels et secondarisés.

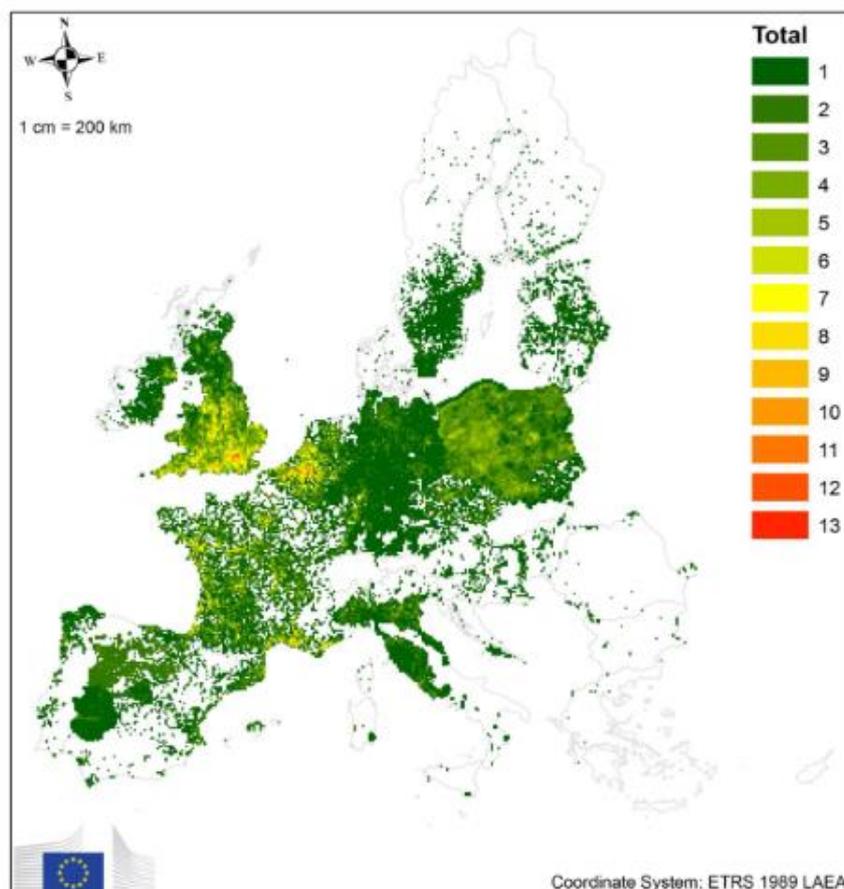
*** Taux d'endémisme au niveau régional (Petites Antilles)

**** Plantes envahissantes ou potentiellement envahissantes

Document 5. Extrait de Joly P., Pascal M., 2010, « Les leçons de l'évolution biologique : entre bien et mal », p. 42 in Barbault R. et al., *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, Paris, Editions Quae, 192 p.

La théorie de biogéographie insulaire a bien montré en quoi la superficie et l'isolement sont de puissants facteurs structurant les communautés biologiques tant dans leur composition que dans leur dynamique. Il n'est dès lors pas surprenant que la problématique des invasions biologiques revête dans les îles une importance toute particulière, tant du point de vue de l'expérience fondamentale que de celui des conséquences catastrophiques des introductions d'espèces non natives sur le fonctionnement des écosystèmes insulaires. La dysharmonie des communautés (absence de nombreux taxons et groupes fonctionnels : amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, flore arborée, etc.) dans les îles les plus isolées favorise leur déstabilisation par de nouveaux envahisseurs, présentant des stratégies d'exploitation de ressources très différentes de celles des taxons résidents. La simplification des communautés modifie l'issue des interactions biotiques par rapport aux communautés des continents. Nous avons vu par exemple que les rats noirs des îles de la mer d'Iroise supportent des cortèges parasitaires inédits sur le continent (Pisanu, 1999). Nous avons aussi constaté qu'une introduction en système insulaire pouvait entraîner l'extinction d'espèces natives comme c'est apparemment le cas chez les gastéropodes des rivières des Antilles [...]. Les îles demeurent donc des laboratoires importants pour comprendre la dynamique des communautés, leur « invasibilité » et analyser les conséquences écologiques d'une invasion.

Document 6. Nombre cumulé d'EEE préoccupantes au niveau de la grille (pour chaque pixel de 10 x 10 km) dans l'Union Européenne, sur la base des informations géoréférencées disponibles pour chaque État membre. Source : Tsiamis K., Gervasini E., Deriu I., D'Amico F., Nunes A.L., Addamo A.M., Cardoso A.C., 2017, *Baseline distribution of Alien Invasive Species of Union Concern*, Ispra (Italy): Publications Office of the European Union, 2017, EUR 28596 EN, doi:10.2760/772692.



Document 7. Les crépidules sur les côtes françaises.

Document 7a. Bazylak S., « Les crépidules de Cancale intéressent les USA », Source : *Ouest France*, 06/02/2016, disponible en ligne, <https://www.ouest-france.fr/bretagne/les-crepidules-de-cancalle-interessent-les-usa-4024248>

Berlingot des mers, coquillage coquin, tout est bon pour essayer de rendre la crépidule plus sexy. Objectif : attirer le mollusque gastéropode jusqu'aux assiettes. Pas simple quand on parle d'un coquillage invasif, arrivé sur la coque des navires du débarquement en 1944, selon la légende, et qui colonise la baie du Mont-Saint-Michel à vitesse grand V.

Créée en 2008, la société *Atlantic Limpet Development* (ALD), basée à Cancale (Ille-et-Vilaine), y a cru et s'est lancée dans la valorisation de la crépidule, en inventant un procédé exclusif de séparation de la chair et de la coquille. « La chair est vendue dans l'industrie alimentaire, la coquille broyée pour l'agriculture », explique Pierrick Clément, le président de SLP.

Le temps lui donne raison. L'entreprise signera en mars, lors du salon international *Seafood*, à Boston, un gros contrat avec le groupe nord-américain *Sea Pact*, spécialisé dans l'alimentaire (il compte neuf entreprises pour un chiffre d'affaires de près de 900 000 €).

Vendredi, le directeur d'*Albion Fisheries*, l'une des filiales, a fait le déplacement jusqu'à Cancale pour visiter l'usine de production, où sont traitées les 40 tonnes extraites en mer chaque semaine, qui fourniront un peu plus de 4 tonnes de chair. « Nous avons commandé un premier container de 15 tonnes pour juillet, pour commencer, indique Don Sollows. L'objectif est ensuite de passer à 30 tonnes par mois. »

Un pas de géant pour l'entreprise cancalaise qui a vendu à peine 200 tonnes de chair de crépidules depuis 2014. « Nous allons passer de 13 à 18 employés à la production, glisse Pierrick Clément. Nous envisageons 30 emplois supplémentaires en 2017. » Le potentiel est énorme. Grâce au groupe *Sea Pact*, ALD vise tout le marché nord-américain. « La crépidule de Bretagne correspond exactement à ce que veulent nos clients : un produit de développement durable, tracé et de qualité », résume Don Sollows.

Et le filon n'est pas près de s'amenuiser. La biomasse est estimée à 250 000 tonnes dans la baie de Cancale, avec un accroissement annuel de 10 %. ALD est aussi en test avec une grande surface belge pour une production de 20 à 30 tonnes par an, ainsi qu'avec le marché autrichien. Seul marché impénétrable pour le moment : l'Asie. « Pour des raisons administratives, glisse Pierrick Clément. Pourtant, le numéro un chinois nous attend depuis trois ans. »

Document 7b. Evolution de la colonisation des fonds marins par la crépidule dans le Nord-Ouest de la Baie de Saint-Brieuc entre 1986 et 1992/93. Source : IFREMER, 2009, Fiche de synthèse d'habitat "Crépidule", en ligne : http://www.rebent.org//medias/documents/www/contenu/documents/Blanchard_Rebent_Natura2000_Crepidules_Ed2009.pdf

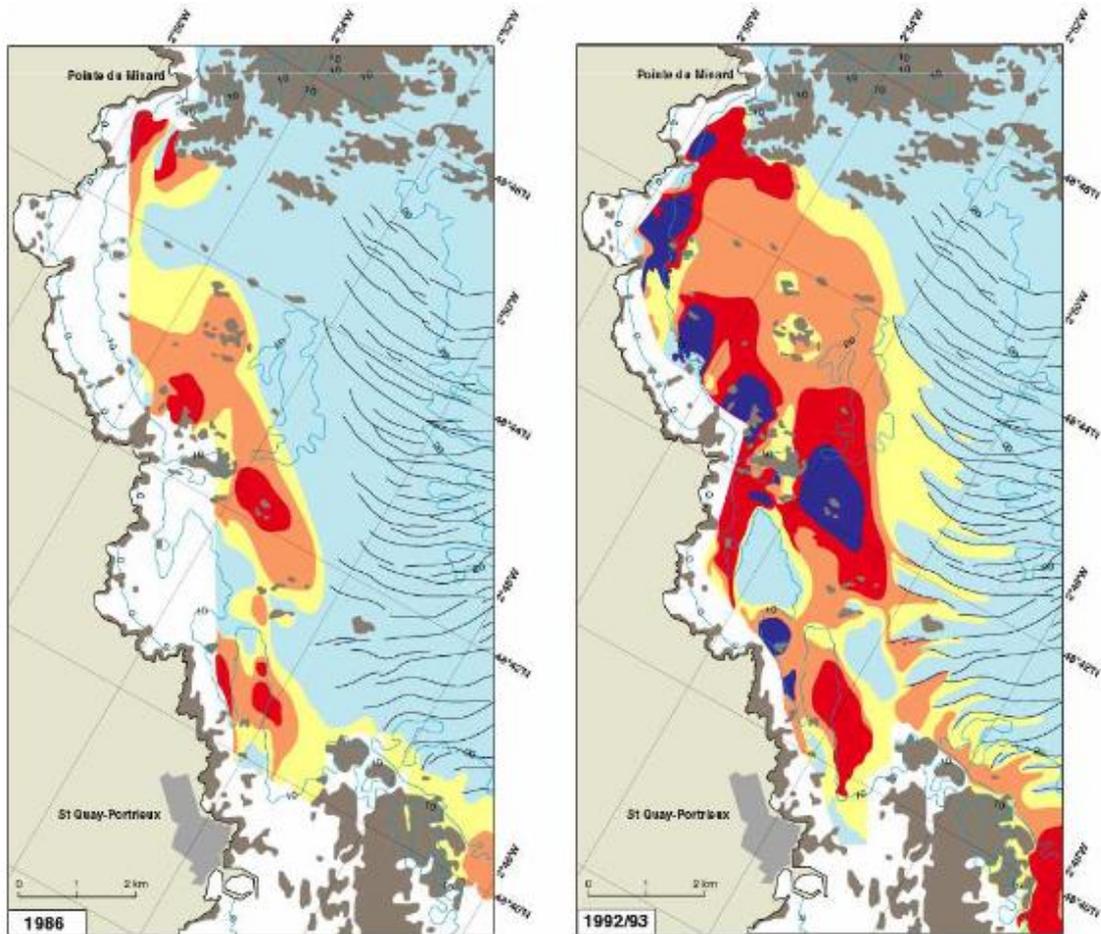
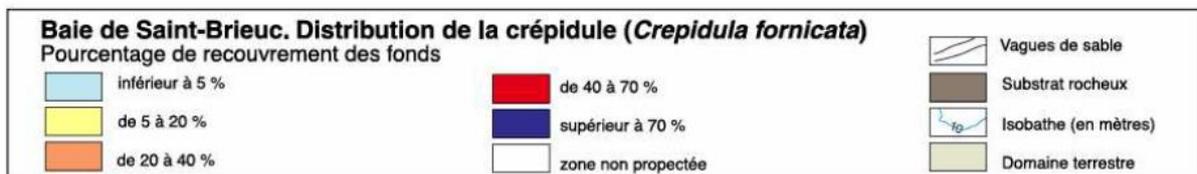


Figure 5 : Evolution de la colonisation des fonds par la crépidule dans le NW de la baie, entre 1986 et 1992/93.



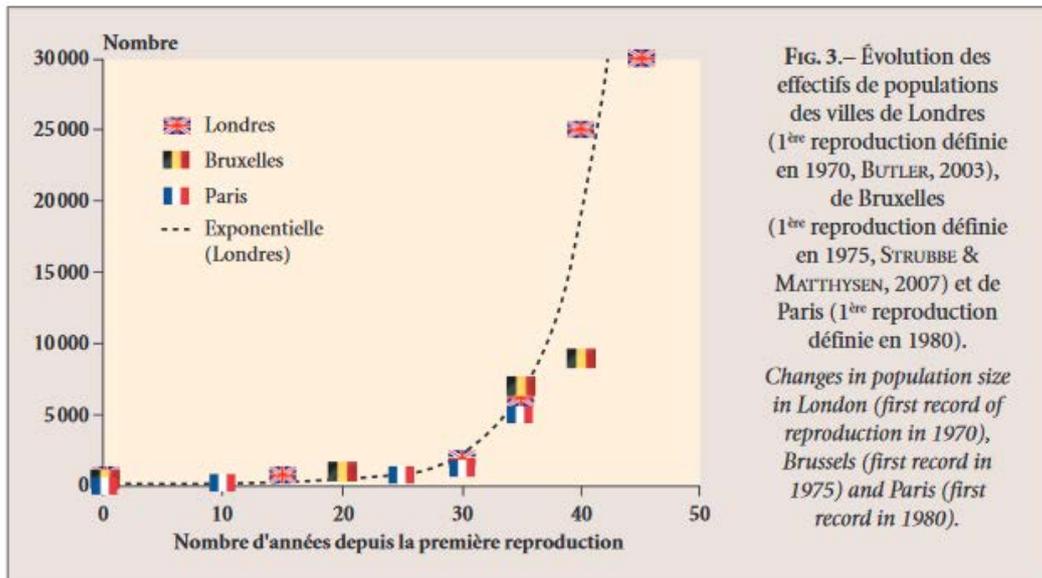
Document 8. Extrait de Menozzi M.-J., 2010, « Comment catégoriser les espèces exotiques envahissantes », *Études rurales*, 185, p. 28, <https://journals.openedition.org/etudesrurales/9043>.

La jussie a marqué les esprits à partir du moment où elle a représenté une nuisance pour les usages et où elle a entravé un certain nombre d'activités : les canoës ne pouvaient plus passer, les pêcheurs ne trouvaient plus d'espace pour lancer leurs lignes, les chasseurs ne voyaient plus les canards se poser et l'eau s'écoulait difficilement à cause des grands herbiers. L'impact sur le paysage, les usages et l'équilibre du milieu est essentiel pour classer la jussie. Un « point de vue humain », pour reprendre l'expression de J.R. Harlan [1987] à propos des « mauvaises herbes », intervient pour que les acteurs locaux qualifient cette plante d'« envahissante ».

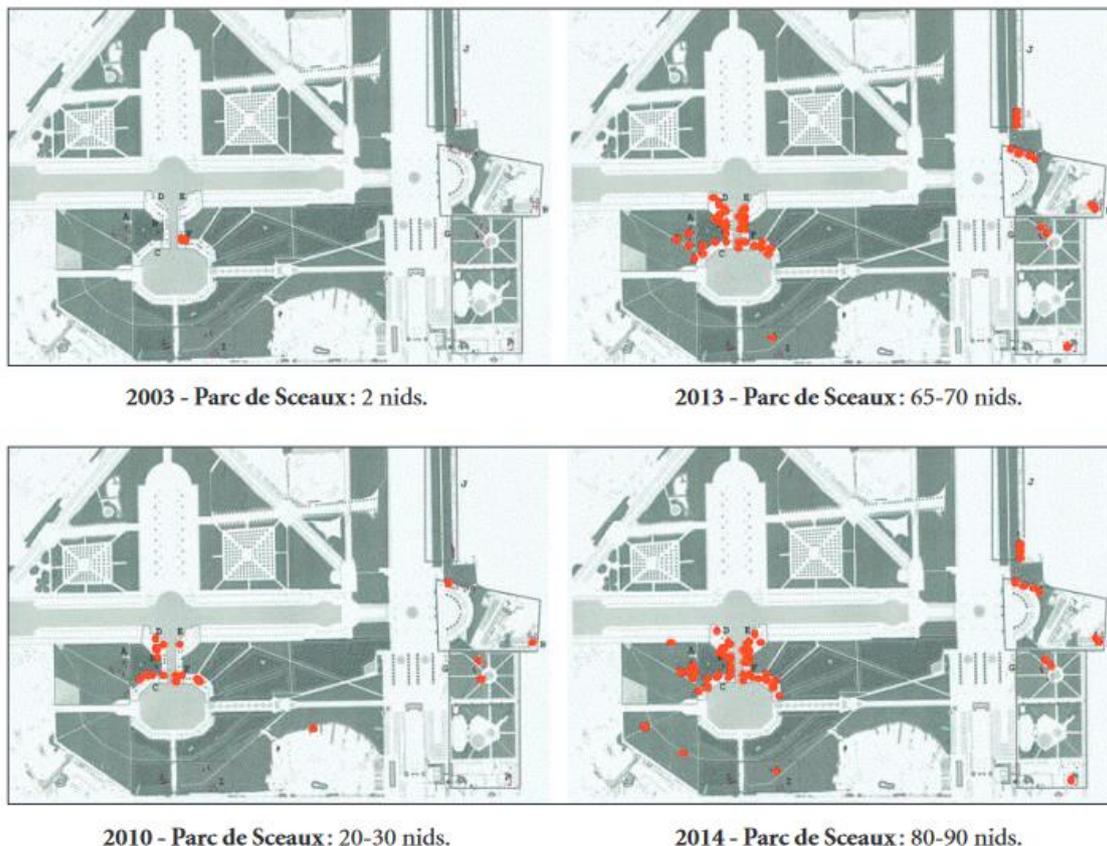
Chez les scientifiques, la prise en compte, pour définir les invasions biologiques, des impacts négatifs sur l'environnement est source de controverses. Certains auteurs préconisent d'intégrer ce critère [Davis et Thompson 2001] tandis que d'autres le considèrent comme trop subjectif [Daehler 2001]. Selon L. Valéry, H. Fitz, J.-C. Lefeuvre et D. Simberloff [2008], la caractérisation du phénomène « *invasif* » doit porter sur l'élément lui-même et non sur ses conséquences, qui ne peuvent être que circonstancielles. Si certains scientifiques parlent des modifications écologiques et socioéconomiques que génère la jussie, les usagers, quant à eux, appréhendent tous cette question en termes d'équilibre entre les différents éléments en présence. Ils voient cette plante comme un prédateur. Un « animateur nature » nous en brosse ce portrait ambivalent : « *Parce qu'elle est tapie, c'est vraiment un prédateur quelque part : elle est tapie et elle attend qu'un truc, c'est qu'il y ait tout ce qu'il lui faut pour pouvoir s'éclater [...] Il n'y a plus rien dessous. Ça tue tout ce qu'il y a dessous. Aux dires d'une ingénieure : La jussie mange tout ce qu'il y a à sa proximité, les autres plantes, mais aussi l'oxygène* ». La prise en compte de la notion d'impact pour définir une espèce comme « *invasive* » complique la tâche des gestionnaires en ce qu'il faudrait attendre qu'une espèce produise des nuisances pour la penser comme telle et intervenir. Ce qui va à l'encontre du principe de précaution. Pour les usagers, seule la réduction des nuisances justifie le choix des zones à traiter. Toutefois les écologues jugent plus pertinent de traiter les zones délaissées par les usages et qui fournissent de véritables « *réservoirs à jussie* ». Ces deux façons de voir peuvent être source d'incompréhension lorsqu'il faut prendre des décisions. Une technicienne du Comité des marais précise : « *Il faudrait une vigilance dans les endroits où il y a de petits herbiers avant que ça devienne de gros herbiers de jussie, et resserrer l'étau sur les grosses taches. Mais les gens, si on met des sommes considérables pour arracher de petits herbiers de jussie là où il n'y a pas de nuisance et où ça ne se voit pas, ils diraient que ce n'est pas légitime alors que, techniquement, ça l'est* ». L'arrachage de la jussie organisé à proximité du Don a été effectué par des bénévoles. À l'issue de cette campagne, les usagers ont considéré que « *le problème était réglé* » et ne se sont pas mobilisés l'année suivante, ce qu'ont regretté les organisateurs, pour qui le problème était loin d'être réglé. L'impact sur la biodiversité justifie que soient gérées ces espèces soupçonnées de menacer les espèces dites patrimoniales. Là encore, un certain nombre de controverses existent au sein de la communauté des chercheurs. Les écrits destinés aux gestionnaires, mais aussi certains textes scientifiques, nous informent que les espèces invasives seraient la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde. Ce qui n'est pas avéré et n'est que la généralisation d'observations faites dans des milieux insulaires : du point de vue écologique, la majeure partie des extinctions imputées aux phénomènes d'invasion biologique se localisent en milieu insulaire. Les choses sont bien moins évidentes quand on se tourne vers les faunes et les flores continentales [Barbault 2007 : 3]. Pourtant, on manque d'études scientifiques fiables pour confirmer ou infirmer ces dires.

Document 9. La progression des perruches à collier en Europe

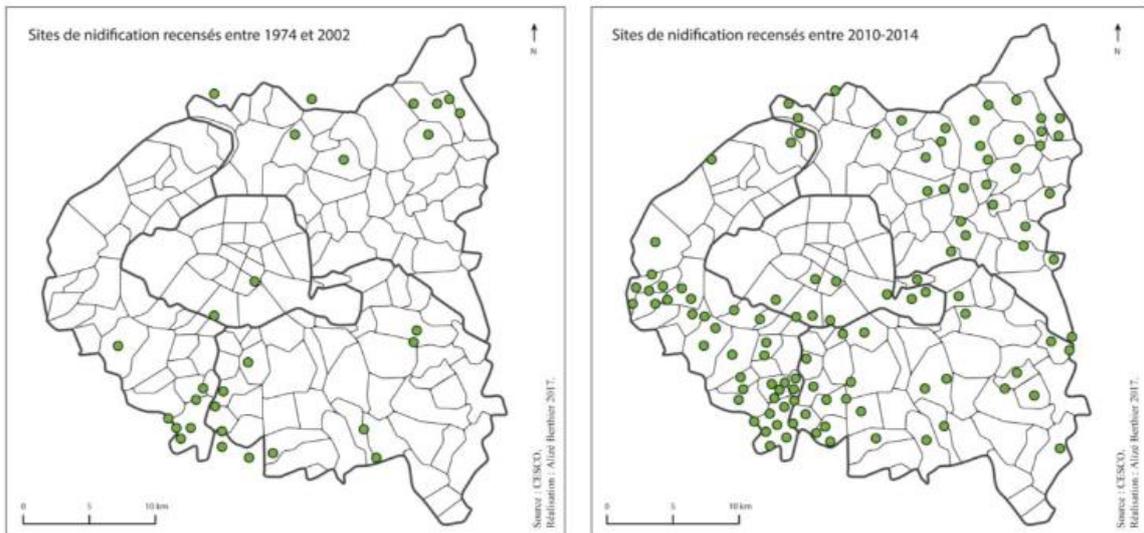
Document 9a. Evolution des effectifs de populations de perruche à collier des villes de Londres, Bruxelles et Paris. Source : Clergeau P., Leroy O., Lenancker P., 2015, « Dynamique de la population de perruche à collier *Psittacula krameri* en Île-de-France », *Alauda*, 83, p. 165-174



Document 9b. Localisation et nombre de cavités de reproduction utilisées par les perruches à collier dans le Parc de Sceaux de 2003 à 2014. Source : Clergeau Ph., *et al.*, *op.cit.*



Document 9c. Croissance et extension spatiale des sites de nidification de perruches à collier dans le Grand Paris entre 1974 et 2014 (d'après Clergeau *et al.*, 2009, 2015). Source : Berthier A., 2019, *Oiseaux urbains, les conditions d'une cohabitation humains-animaux dans le Grand Paris*, Thèse de doctorat, Géographie, Université Paris 1, <http://www.theses.fr/2019PA01H034>



Document 10. Extrait de Berthier A., Clergeau Ph., Raymond R., « De la belle exotique à la belle invasive : perceptions et appréciations de la Perruche à collier (*Psittacula krameri*) dans la métropole parisienne », *Annales de géographie*, 2017/4, n° 716, p. 408-434, <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2017-4-page-408.htm>

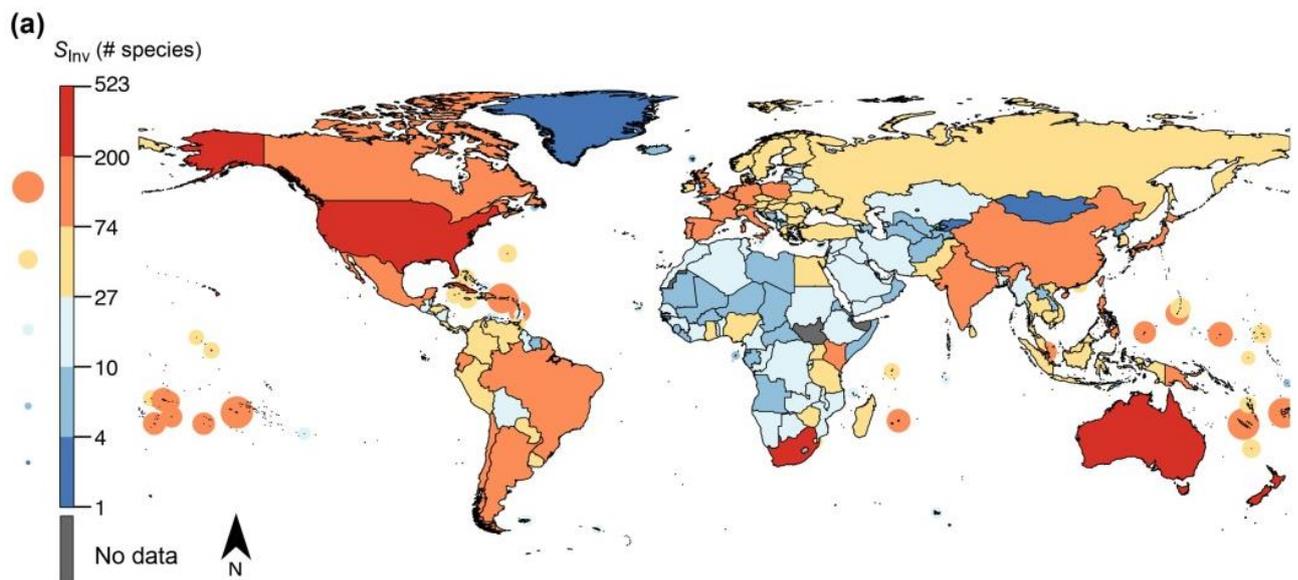
Pour être qualifiée d'EEE, une espèce exotique doit remplir trois critères : premièrement, avoir été introduite, intentionnellement ou non, hors de son aire de répartition naturelle (espèce exotique) ; deuxièmement, se multiplier suffisamment sur ce territoire (espèce envahissante) ; troisièmement, entraîner des impacts économiques (sur les cultures ou les élevages notamment), écologiques (prédation directe ou compétition avec des espèces locales pour les ressources ou l'habitat) ou sanitaires (UICN, 2000). C'est ce troisième et dernier critère qui est déterminant : pour être qualifiée d'invasive, une espèce doit poser problème, c'est-à-dire causer des impacts négatifs dans le territoire d'introduction. La règle des 10 établie par Williamson (1996) relativise toutefois ces impacts négatifs : seulement 10 % des espèces végétales introduites seraient capables de se naturaliser, et parmi ces espèces naturalisées seules 10 % pourraient poser problème, réduisant les potentialités de nuisance à 1 % des espèces introduites. Cependant, si la règle de Williamson semble confirmée pour les végétaux introduits, elle est remise en cause pour les vertébrés : ce serait non pas un mais 17 % d'EEE chez les oiseaux introduits et 50 % d'EEE chez les mammifères introduits (Jeschke et Strayer, 2005 ; DAISIE, 2009) ! Ainsi, d'après le *Bird Life International*, les EEE menacent 510 espèces d'oiseaux, soit près de la moitié des 1 186 espèces d'oiseaux en danger d'extinction en 2000 (12 % de l'avifaune mondiale). [...]

L'établissement d'une EEE se déroule en trois phases : l'arrivée et l'installation de quelques individus, puis la propagation de populations, et enfin l'équilibre de ces populations (Williamson, 1996). Lors de la première phase, à la suite de l'introduction dans un nouvel environnement, le temps d'acclimatation s'accompagne d'une période de latence, en général de plusieurs années, voire décennies, où les effectifs de l'espèce restent faibles. Ce n'est qu'une fois acclimatée que l'espèce peut commencer à devenir envahissante : ses effectifs croissent alors de manière exponentielle. Et ce n'est que dans la dernière phase du processus que les impacts négatifs apparaissent. Ainsi, la gestion des espèces invasives est soumise à des incertitudes liées à un décalage temporel entre l'introduction des individus et l'identification des impacts négatifs du développement des populations. C'est dans ce décalage des

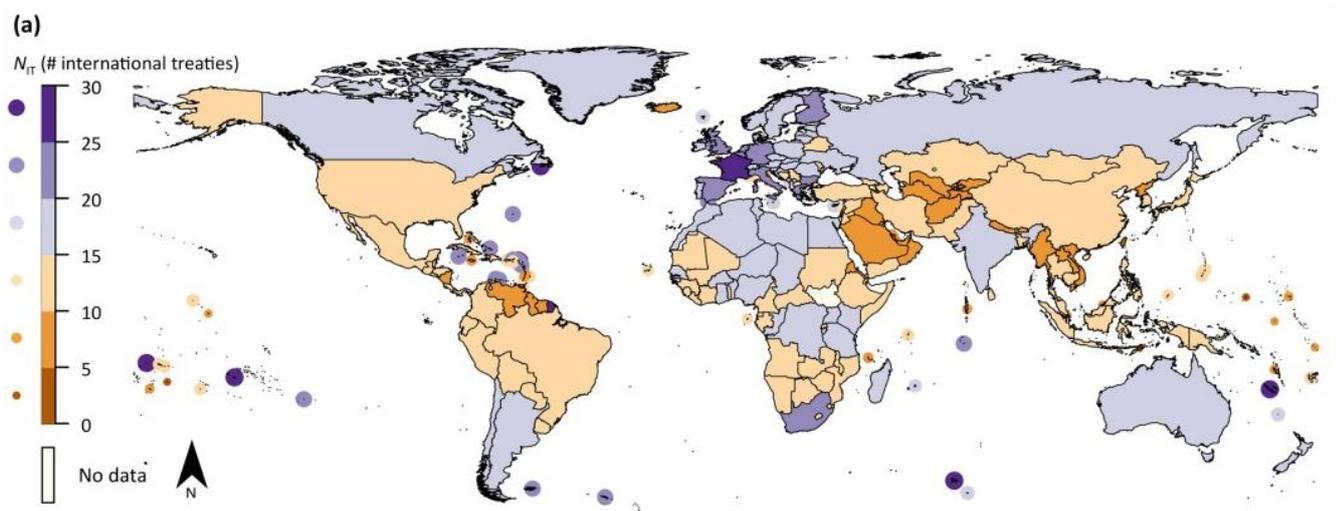
temporalités que réside la difficulté de décision pour les gestionnaires de ces EEE. Ceux-ci doivent composer avec la part d'incertitude liée à la période de latence qui suit l'introduction et avec l'attention de plus en plus grande que nos sociétés portent aux animaux (Manceron et Roué, 2009 ; Matignon, 2016). Le principe de précaution voudrait que l'on intervienne dès le début de l'introduction d'une espèce invasive potentielle (Clergeau *et al.*, 2004), mais la sympathie pour certaines espèces, particulièrement quand elles sont introduites pour leurs qualités esthétiques, remet bien souvent en cause ce principe, favorisant les partisans d'un « laisser-faire ».

Document 11. Cartographie des espèces invasives et de leur prise en charge à échelle globale

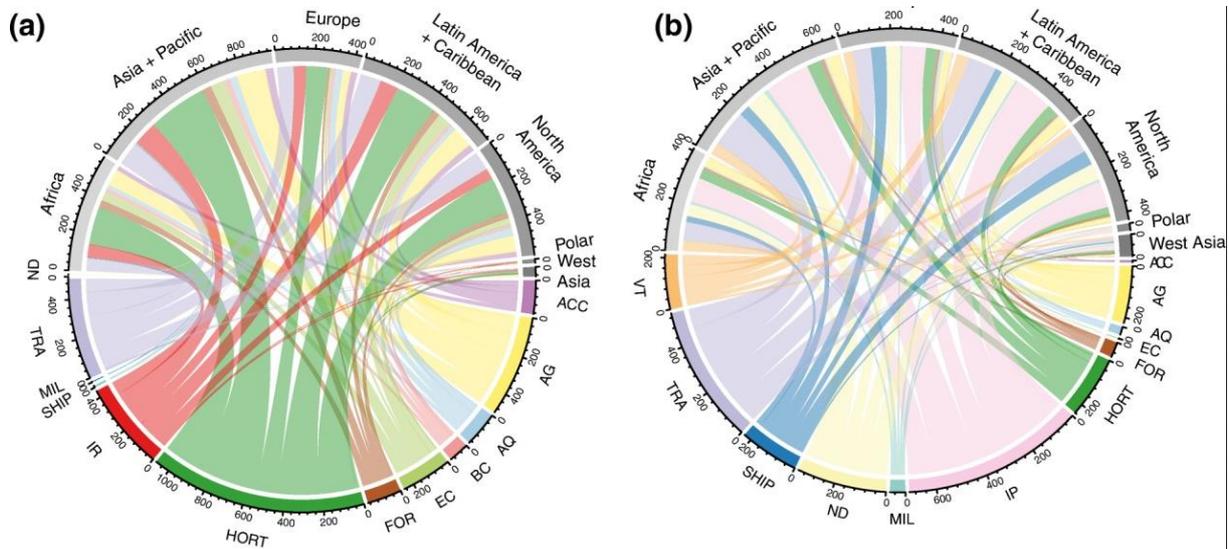
Document 11a. Carte du nombre d'espèces exotiques invasives par pays, en excluant les outre-mers, d'après les bases de données Global Invasive Species Database et CABI Invasive Species Compendium. Source : Turbelin A.J., Malamud B.D., Francis R.A., 2017, "Mapping the global state of invasive alien species: patterns of invasion and policy responses", *Global Ecology and Biogeography*, n°26, <https://doi.org/10.1111/geb.12517>



Document 11b. Carte des instruments légaux (1933-2015) pertinents pour la prise en charge des EEE. Sont mentionnés le nombre de traités internationaux et régionaux évoquant les EEE et dont le pays est signataire (1933-2015), source : Turbelin A.J., Malamud B.D., Francis R.A., 2017, *op. cité.*



Document 12. Nombre d'espèces exotiques envahissantes par voie d'introduction dans une région géographique. (a) entrée intentionnelle, (b) entrée involontaire. Source : Turbelin A.J., Malamud B.D., Francis R.A., 2017, "Mapping the global state of invasive alien species: patterns of invasion and policy responses", *Global Ecology and Biogeography*, n°26, <https://doi.org/10.1111/geb.12517>



Annexe des abréviations utilisées

ACC : sociétés d'acclimatation, jardins botaniques, zoos

AG : agriculture

AQ ; aquaculture, rejets d'aquarium

BC : contrôle biologique

EC : lutte contre l'érosion, restauration écologique, demande de terres

FOR : foresterie, agroforesterie

HORT : horticulture, vente de graines, but ornemental

IP : possessions ignorées, « passagers clandestins », transport *via* les échanges commerciaux par les véhicules routiers, trains, bateaux, avions

IR : lâchers intentionnels, amélioration paysagère, pêche à la ligne, sport, contrebande

MIL : équipements militaires, essais militaires, détection de mines

ND : dispersion naturelle, débris flottants de végétation

TRA : commerce alimentaire, commerce d'animaux domestiques et poissons d'aquarium, commerce de fourrure, recherche, transport de machines, transports d'animaux domestiques

SHIP : eau de ballast, encrassement biologique des navires

VT : transmission vectorielle

Document 13. Extrait de Delage D., Petit K., Blanchard Q, 2015, *Stratégie de pays européens vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques*, Rapport pour l'Office International de l'eau, http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2015/12/Synthese_EEE_vfinale_Decembre_2015.pdf

En 2003, l'Allemagne a produit une estimation des coûts des impacts des EEE vis-à-vis de la biodiversité, s'élevant à 4,4 M€ pour la mise en œuvre des politiques prévues par la Convention de Berne.

- Les coûts des dommages occasionnés par les EEE sont généralement renseignés par secteur économique : agriculture (ex. la limace espagnole *Arion vulgaris*), aquaculture (ex. le parasite du saumon *Gyrodactylus salaris* en Norvège), sylviculture (ex. le nématode du pin *Bursaphelenchus xylophilus*, l'écureuil gris au Royaume-Uni, l'acacia *Robinia pseudoacacia* au Portugal), tourisme (ex. le rosier du Japon *Rosa rugosa*, l'ambroisie et son potentiel allergène, etc.).
- Les impacts sanitaires sont également pris en compte. Les espèces le plus souvent citées sont la grande berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum* dont la sève contient des toxines photosensibilisantes, et le pollen de l'ambroisie à feuille d'armoise qui entraîne des réactions

allergiques (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma). Certaines EEE sont responsables de zoonoses (le tamia de Sibérie pour la maladie de Lyme, le ragondin pour la leptospirose, le raton laveur *Procyon lotor* pour l'ascaris, le chien viverrin *Nyctereutes procyonoides* pour la rage). À noter que la Suède inclut le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) dans sa liste des EEE.

- Les exemples d'impacts sur les infrastructures sont nombreux. On peut citer les dégâts causés sur les digues ou les réseaux de drainage par le ragondin, la perche soleil *Lepomis gibbosus*, etc., ou encore le colmatage des turbines ou des circuits de refroidissement des centrales hydroélectriques et nucléaires par certaines espèces comme la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*).
- L'exploitation économique de certaines espèces invasives peut constituer une source de revenus et donc rapporter des bénéfices : des chiffres sont présentés pour le cas du gibier (cerf de Virginie), de la truite mouchetée en Finlande, du vison d'Amérique pour sa fourrure (pays scandinaves), du chêne rouge d'Amérique *Quercus rubra* pour sa valeur commerciale en Allemagne. D'après Halford *et al.*, la plupart des pays sont conscients des bénéfices des EEE, en termes de commerce, tourisme, ornement, etc., ce qui dans ce cas peut constituer un frein à la gestion, d'autant plus si les impacts ne sont pas documentés.
- Dans les chiffres trouvés, la distinction entre coûts des dommages et coûts de gestion n'est pas toujours faite.

Document 14. Les débats autour de la lutte contre les écureuils gris.

Document 14a. Affiche d'opposition à la campagne de lutte contre les écureuils gris à Gênes financée par l'ENPA (Ente Nazionale Protezione Animali / Association nationale de protection des animaux), 2012. Source : *Il Giornale*, <https://www.ilgiornale.it/news/genova/nervi-divisa-nasce-partito-anti-scoiattolo.html>



Traduction du jury : Texte principal : Veulent-ils tuer les écureuils du parc du Nervi ?

En bas à gauche : Settimo Benedetto Sardo, chanteur non-violent et habitant de Nervi depuis 15 ans ; à droite : Écureuil gris américain, animal docile, habitant à Nervi depuis 50 ans.

Document 14b. Extrait de la page internet du programme européen LIFE EC-SQUARE Eradication et contrôle de l'écureuil gris, actions pour la préservation de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers. https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?fuseaction=search.dspPage&n_proj_id=3805. Traduction du jury.

L'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*) est reconnu comme une espèce exotique envahissante qui a menacé l'écureuil roux d'Eurasie (*Sciurus vulgaris*) indigène dans les îles britanniques et dans certaines régions du nord de l'Italie. [...] La propagation de l'écureuil gris dans le nord de l'Italie représente un problème pour l'ensemble du continent européen, puisque l'on prévoit qu'à partir de l'Italie, l'espèce exotique colonisera les pays voisins, en particulier la France et la Suisse.

[...] Le projet [LIFE] EC-SQUARE a contrôlé ou éradiqué l'écureuil gris (et d'autres espèces d'écureuils non indigènes) dans trois régions (Lombardie, Ligurie et Piémont) du nord de l'Italie. Dans la région de Lombardie, le projet a éliminé les écureuils étrangers [...] ; le piégeage vivant suivi de l'euthanasie a été utilisé pour éliminer 2 200 écureuils non indigènes dans cette région. [...] Dans la région de la Ligurie, et en particulier dans le parc de Genova Nervi, une stratégie de gestion différente a été convenue avec les parties prenantes : capture, stérilisation et relâchement des écureuils gris dans un parc urbain isolé. Un retrait presque complet de la population d'écureuils gris du parc de Genova Nervi et des zones environnantes a été réalisé, afin d'assurer la conservation de l'écureuil roux dans les Apennins ligures. La stratégie de gestion adoptée (capture, stérilisation et relâchement) était une approche innovante, qui n'avait jamais été tentée auparavant pour les écureuils non indigènes ; elle pourrait être utile dans des situations similaires dans d'autres régions et pays. Dans la région du Piémont, seules des activités de contrôle de l'écureuil gris étaient possibles, puisque la zone utilisée par l'écureuil gris couvre plus de 2000 km² (la plus vaste zone pour l'écureuil gris en Italie).

Le projet a permis d'éliminer l'écureuil gris d'une zone boisée totale d'environ 3000 ha dans les trois régions. Une recolonisation par l'écureuil roux a déjà été observée dans certains sites à la fin du projet. Les actions de conservation menées pour encourager la recolonisation par l'écureuil roux comprenaient la plantation d'arbres et d'arbustes et l'utilisation d'aliments complémentaires. En outre, le projet a élaboré des directives spécifiques pour la gestion des habitats forestiers, afin d'améliorer la qualité de l'habitat et d'accroître la connectivité des forêts pour l'écureuil roux. [...] Le projet a également produit des lignes directrices pour la gestion des populations d'écureuils roux dans les parcs urbains. Au départ, le projet a rencontré une forte opposition de la part des activistes des droits des animaux et de certaines communautés locales. Cela a retardé les actions du projet, en particulier dans les régions de Ligurie et du Piémont. Les activités de sensibilisation ont donc largement contribué au succès du projet. Le projet a fortement contribué à sensibiliser le public aux espèces exotiques envahissantes et aux problèmes de biodiversité forestière, en expliquant notamment la compétition entre les écureuils gris et rouges et la dynamique des écosystèmes forestiers. Le projet a organisé des actions de sensibilisation dans les écoles, et des réunions avec le grand public et les parties prenantes dans les trois régions cibles. Les outils de diffusion comprenaient des panneaux d'information, des affiches, des brochures, un kit éducatif et un film sur DVD. Le projet a été présenté dans la presse nationale, à la télévision, sur les réseaux sociaux et sur le site web du projet. Le projet a également mis en place des structures spécifiques pour l'observation de l'écureuil roux dans les trois régions, qui continueront à être utilisées à des fins éducatives.

Grâce à ce projet, une interdiction nationale du commerce de trois espèces d'écureuils non indigènes, *Sciurus carolinensis*, *Callosciurus erythraeus* et l'écureuil renard (*Sciurus niger*), a été approuvée en 2012. Elle interdit le commerce, l'élevage et la possession des espèces susmentionnées.

En termes de politique, le projet représente une mise en œuvre concrète du règlement européen sur la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (CE 1143/2014). [...] [Ce règlement] inclut l'écureuil gris dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes de l'Union, obligeant les États membres à éradiquer ces espèces dans les mois suivant leur détection dans les zones nouvellement colonisées.

COCHON FERAL




Impacts

Le cochon consomme tout ce qu'il trouve : bulimes, lombrics, fruits, graines, racines, tubercules, voire reptiles et oiseaux endémiques nichant au sol (cagou, pétrels). En fouissant le sol, il réduit la germination des graines et la régénération naturelle.

Il inflige des dégâts aux pâturages et aux cultures, notamment de l'igname et du taro.

Il est un vecteur de la leptospirose et de divers autres parasites ou maladies.

Que faire ?

Privilégier le **prélèvement** des **jeunes** et des **femelles reproductrices** afin de maîtriser l'accroissement de la population.

Encourager la **chasse** et le **piégeage**.

Ne pas introduire sur les îlots encore indemnes.

Ne pas disposer un **dépotoir** ni **agrainer** à proximité de zones sensibles.

Statut

- Classé parmi les **100 espèces les plus envahissantes** au monde par l'UICN.
- Importation interdite en Nouvelle-Calédonie.
- Chasse autorisée toute l'année** et **illimitée**. Peut être déclaré temporairement nuisible.

Reproduction et dispersion

- La reproduction peut avoir lieu **en toute saison**. Après une gestation d'environ 3 mois et 3 semaines, la femelle met bas **4 à 6 petits** en moyenne, parfois deux fois par an. La femelle peut se reproduire dès 7 mois si son poids dépasse 25-30 kg.
- En raison de ces caractéristiques, le cochon est **très prolifique**.

Milieux préférentiels

- Bas-fonds et zones humides.
- Forêts humides.
- Proximité des cultures commerciales et vivrières, des dépotoirs et des charniers.

Le saviez-vous ?

Malgré ses impacts négatifs sur l'environnement et sur les activités agricoles, le cochon a acquis une importance alimentaire et socioculturelle, et constitue un des gibiers les plus fréquemment chassés après le cerf rusa.

Origine

Eurasie

Date et motif d'introduction

Septembre 1774 (Balade, Pouébo), des cochons sont introduits par James Cook lors de sa découverte de la Grande Terre

Répartition

Grande terre, île des Pins et les Loyauté



ARRÊTONS L'INVASION

GEE
GROUPE ESPÈCES ENVAHISSANTES

Document 16b. Conclusion du travail d'élaboration des listes hiérarchisées des EEE en Île-de-France. Source : Jérôme Wegnez, 2018, *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France, version 2.0 mai 2018*, rapport, CBNBP Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre, délégation Île-de-France, 45 p., http://cbnb.mnhn.fr/cbnb/ressources/telechargements/CBNBP_PEE_IDF_2018.pdf

La région Île-de-France devait se doter d'une liste actualisée et hiérarchisée des espèces invasives sur son territoire. Carrefour commercial majeur en France et en Europe, ce territoire constitue un point d'entrée et d'établissement privilégié des espèces exogènes.

L'emploi conjoint de deux méthodes d'évaluation a conduit en l'élaboration d'une liste de 60 espèces dont 25 sont considérées comme des invasives avérées sur le territoire. La lutte contre cinq de ces dernières est jugée « prioritaire » compte tenu de leur émergence sur le territoire. 18 espèces ont également été identifiées comme des menaces potentielles sur le territoire. Ces espèces sont intégrées à une liste d'alerte. Il est par conséquent nécessaire de leur porter une attention active afin de prévenir et lutter le plus tôt possible.

La hiérarchisation de cette liste constitue un outil central qui permet aux acteurs de mieux définir les menaces de leur territoire d'action et les stratégies de lutte qu'ils se doivent d'engager.

Ce travail s'est fondé sur une connaissance précise de la répartition et de l'écologie des espèces étudiées et reflète donc un état actuel de la situation. Une réactualisation régulière de cette liste est ainsi nécessaire afin d'ajuster en continu les efforts et moyens d'action à mettre en œuvre. Dans cette optique, le partage et la centralisation des données est une nécessité.

OPTION C : « AMÉNAGEMENT »
Sujet : Aménagement urbain et exclusion en France

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 (6 points) : Montrez que l'aménagement peut être un facteur d'exclusion et de vulnérabilité pour les populations et les territoires.

Question 2 (6 points) : Quels sont les cadres et formes d'intervention qui permettent à différentes catégories d'acteurs de se saisir, en aménageurs, de la question de l'exclusion ?

Question 3 (4 points) : Expliquez pourquoi les projets d'aménagement visant à lutter contre l'exclusion sont le plus souvent des solutions temporaires.

Question 4 (4 points) : Pourquoi les espaces publics occupent-ils une place si importante dans les débats qui accompagnent l'analyse des rapports entre aménagement urbain et exclusion ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

Les documents sont classés selon un ordre antéchronologique.

Document 1 : SDAHGV 2020-2025 de Seine-Maritime : synthèse des prescriptions et préconisations pour la Métropole-Rouen-Normandie. Source : Département de la Seine-Maritime, 2020, *Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2020-2025*, <https://www.seinemaritime.fr/mon-departement/les-competences-du-departement/habitat-logement-/le-schema-departemental-daccueil-des-gens-du-voyage.html>

Document 2 : La « jungle de Calais ».

- **Document 2 a : Image du 11 octobre 2015**
- **Document 2 b : Image du 23 août 2016**
- **Document 2 c : Image du 10 mai 2017**
- **Document 2 d : Image du 21 septembre 2019**

Source : Quatre images satellites accessibles sur l'application *Google Earth*, 2020.

Document 3 : Le bidonville de Mahabourini à Mamoudzou (Mayotte)

Document 3 a : Un projet d'aménagement. Source : Hanappe Cyrille, 2018, « Comment fabriquer de l'hospitalité urbaine ? Partir du cas de Grande-Synthe », *Hommes & Migrations*, n°1323, p. 69-80. URL : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2018-4-page-69.htm>

Document 3 b : Extrait du PLU de Mamoudzou, 2015. Source : PLU de Mamoudzou, 2015. Consultable sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Document 3 c : « Étude du bidonville Mahabourini, Mayotte ». Source : Réponse à une commande de la mairie de Mamoudzou par l'ONG *Actes et Cités*, 2017, <https://www.actesetcites.org/guide-de-bonnes-pratiques>

Document 4 : L'aménagement temporaire comme nouveau modèle urbain pour l'aménagement d'urgence. Source : Lamberterie Angèle (de), 2018, « Urbanisme temporaire – le centre d'hébergement du XVI^e arrondissement de Paris : l'aménagement temporaire comme

nouveau modèle urbain pour l'hébergement d'urgence ? », *Revue Urbanités*, 26 mars 2018, <https://www.revue-urbanites.fr/chu-paris-amenagement-temporaire/>

Document 5 : Paris : carte de l'encampement et de l'errance des migrants en 2016. Source : MIGREUROP, 2017, *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*. Paris : Armand Colin, p. 51.

Document 6 : La jungle de Calais vue du ciel (été 2016). Source : « L'extension de la jungle de Calais vue du ciel », *France TV Info*, septembre 2016, https://www.francetvinfo.fr/france/hauts-de-france/migrants-a-calais/video-l-extension-de-la-jungle-de-calais-vue-du-ciel_1810829.html

Document 7 : Extrait de la Charte des espaces publics élaborée en 2013 lors de la Biennale de l'espace public à Rome et reprise par la Conférence Habitat III de 2016. Source : UN-Habitat, *Global Public Space Toolkit: from Global Principle to Local Policies and Practice*, Nairobi, UN-Habitat, 2016, pp. 127-129.

Document 8 : Carte collaborative recensant les dispositifs anti-SDF à Lyon. Source : « Dispositifs anti-SDF à Lyon : une carte collaborative pour les remarquer ». *Rue89 Lyon*, 10 février 2016, <https://www.rue89lyon.fr/2016/02/10/dispositifs-anti-sdf-lyon-carte-collaborative/#Formulaire>

Document 9 : Riverains et migrants à Calais. Source : Guenebeaud Camille, 2015, « Vivre en voisins à la frontière : enjeux autour de la présence de migrants sans-papiers dans la ville de Calais », *Belgeo*, n°2, <http://journals.openedition.org/belgeo/15476>

Document 10 : Recréer un tissu commercial à Château Rouge (Paris). Source : site Internet de la SEMAVIP, société d'économie mixte d'aménagement de la ville de Paris, <http://www.semavip.fr/nos-projets/les-projets-en-cours/chateau-rouge/recreer-tissu-commercial>

Document 11 : Les squats

Document 11 a : Les principales typologies de squats en Europe

Document 11 b : La gestion de squats parisiens par des bailleurs sociaux

Source : Aguilera Thomas, 2014, « L'(in)action publique face aux squats discrets à Paris et à Madrid », *Métropoles*, n°14, <http://journals.openedition.org/metropoles/4860>

Document 12 : Dossier de candidature de la ville de Perpignan pour le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PRNQAD) (avec photographie aérienne). Source : Préfecture des Pyrénées orientales, 2009, « Avis du préfet concernant le dossier de candidature de la ville de Perpignan, quartier de la gare, pour le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PRNQAD) instauré par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion », https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/content/download/762/4918/file/Avis_du_prefet_PNRQAD_annexe.pdf

Document 13 : Aménagement et contrôle social. Source : Yiftachel Oren, 1998, "Planning and Social Control: Exploring the Dark Side", *Journal of Planning Literature*, n°12/4, pp. 401-402. Traduction du jury.

Document 14 : L'Université de Nanterre vue par Henri Lefebvre en 1968. Source : Henri Lefebvre, 1968, « L'irruption de Nanterre au sommet ». *L'Homme et la société*, n°8, pp. 49-99, p. 81, http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1968_num_8_1_3105

Tous les documents ont été consultés en 2021.

Document 1 : SDAHGV 2020-2025 de Seine-Maritime : synthèse des prescriptions et préconisations pour la Métropole-Rouen-Normandie

Source : Département de la Seine-Maritime, 2020, *Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2020-2025*, <https://www.seinemaritime.fr/mon-departement/les-competences-du-departement/habitat-logement-/le-schema-departemental-daccueil-des-gens-du-voyage.html>

La loi du 5 juillet 2000 fait obligation aux collectivités de créer et d'entretenir des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux et des aires de passage, en fonction des besoins constatés sur le territoire. Le présent tableau concerne les aires permanentes d'accueil. Pour ce qui concerne les aires de passage, les prescriptions de réalisations pour l'intercommunalité de Rouen, intégrées dès le schéma de 2003, n'étaient pas encore honorées en 2020. Elles doivent l'être d'ici 2025. La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté autorise désormais le préfet à mettre en œuvre une procédure de consignation des fonds intercommunaux lorsqu'un EPCI refuse de mettre en œuvre les prescriptions du schéma départemental.

Légende : Rouge : commune n'ayant pas réalisé la prescription de création d'aire du schéma 2012-2017
orange : commune n'ayant pas réalisé la prescription de réhabilitation d'aire du schéma 2012-2017

EPCI concernés (10)	Communes concernées (44)	AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL					
		Prescriptions SDAGV 2012-2017	Réalisations depuis 2012	Places existantes en 2019	Prescriptions SDAHGV 2020-2025	commentaires	SITUATION ATTENDUE EN 2025
		nbre de places		nbre de places	nbre de places	commentaire	nbre de places
METROPOLE ROUEN NORMANDIE (26 communes concernées)	ROUEN	réhabilitation de l'aire pour lui rendre sa vocation de passage (25 à 30 places)	pas de réhabilitation	50		Aires en périmètre de recommandations PPRt. Des travaux sont envisagés suite à étude MRN. Si cette option est retenue, la diminution de la capacité d'accueil devra être compensée par ouverture d'un nombre de places équivalents pour les communes concernées, dans le même calendrier.	50
	LE PETIT QUEVILLY						
	LE GRAND QUEVILLY	réhabilitation de l'aire pour lui rendre sa vocation de passage (25 à 30 places)	pas de réhabilitation	50			50
	PETIT COURONNE	réhabilitation de l'aire pour lui rendre sa vocation de passage (25 à 30 places)	réhabilitation effectuée : passage de 50 à 40 places	40			40
	SOTTEVILLE LES ROUEN	aucune : aire 16 places existante		16			16
	BOIS GUILLAUME	aucune : aire 24 places existante		24			24
	BIHOREL			10	-10	transformation en terrain familial	0
	OISSEL			10	-10	transformation en terrain familial	0
	DARNETAL	rendre la vocation de passage aux aires		10	-10	transformation en terrain familial	0
	NOTRE DAME DE BONDEVILLE	aucune : aire 12 places existante		12			12
	GRAND COURONNE	commune de plus de 5000 habitants sans obligation au SDAGV 2012-2017					
	LE TRAIT	commune de plus de 5000 habitants sans obligation au SDAGV 2012-2017					
	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	10					
	CANTELEU	10					
	MAROMME	10					
	MONT SAINT AIGNAN	10					
	DEVILLE LES ROUEN	10					
	MALAUNAY	10					
	BONSECOURS	10					
	LE MESNIL ESNARD	20					
	FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	aucune : aire 8 places existante		8			8
	ELBEUF	12	création d'une aire de 24 places	24			24
	CAUDEBEC LES ELBEUF	12					
	SAINT PIERRE LES ELBEUF	12					
	SAINT AUBIN LES ELBEUF	12					
	CLEON (commune < 5000 habitants participant au schéma)	12					
SOUS-TOTAL MRN		118* / 75-90**	24* / 40**	254	-30	224	

* : places à créer ou créées / ** : places à réhabiliter ou réhabilitées

Document 2 : La « jungle de Calais »

Source du document : Diverses images satellites accessibles sur l'application *Google Earth*, 2020



2 a : Image du 11 octobre 2015



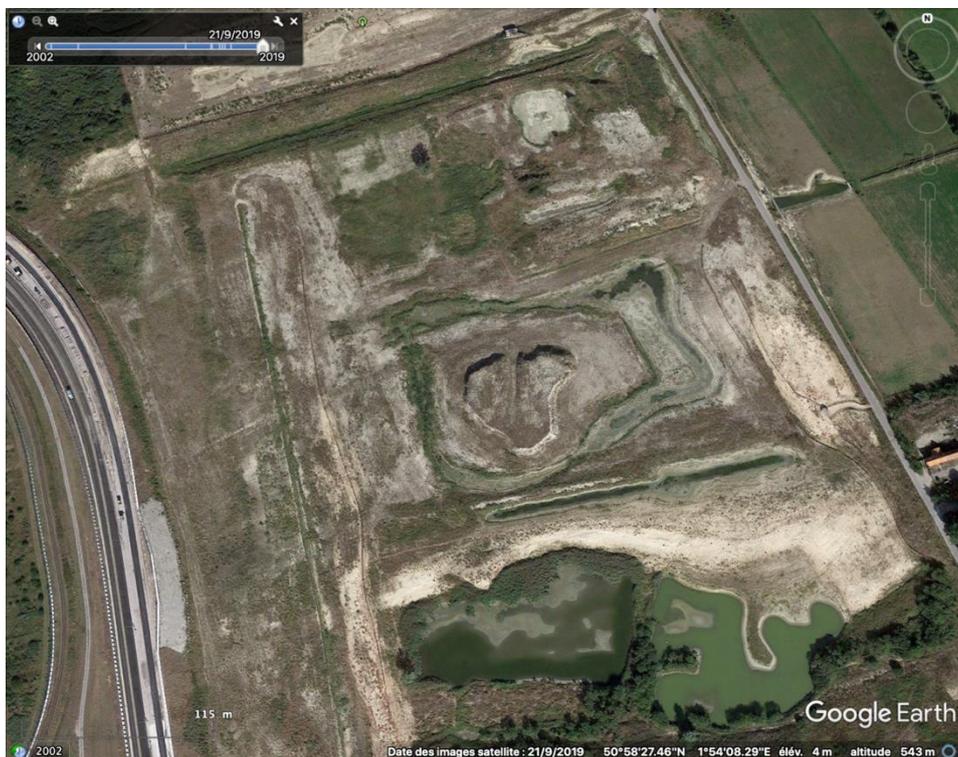
2 b : Image du 23 août 2016



2 c : image du 10 mai 2017



2 d : Image du 21 septembre 2019



Document 3 : Le bidonville de Mahabourini à Mamoudzou (Mayotte)

3 a : Un projet d'aménagement

Source : Hanappe Cyrille, 2018, « Comment fabriquer de l'hospitalité urbaine ? Partir du cas de Grande-Synthe », *Hommes & Migrations*, n°1323, p. 69-80, <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2018-4-page-69.htm>

Note du jury : Actes et Cités est un projet de recherche-pédagogie-action fondé par un collectif d'acteurs de la société civile (architectes, ingénieur, designer, journaliste, avocat, juriste, psychologue et urbanistes). Il implique notamment les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville.

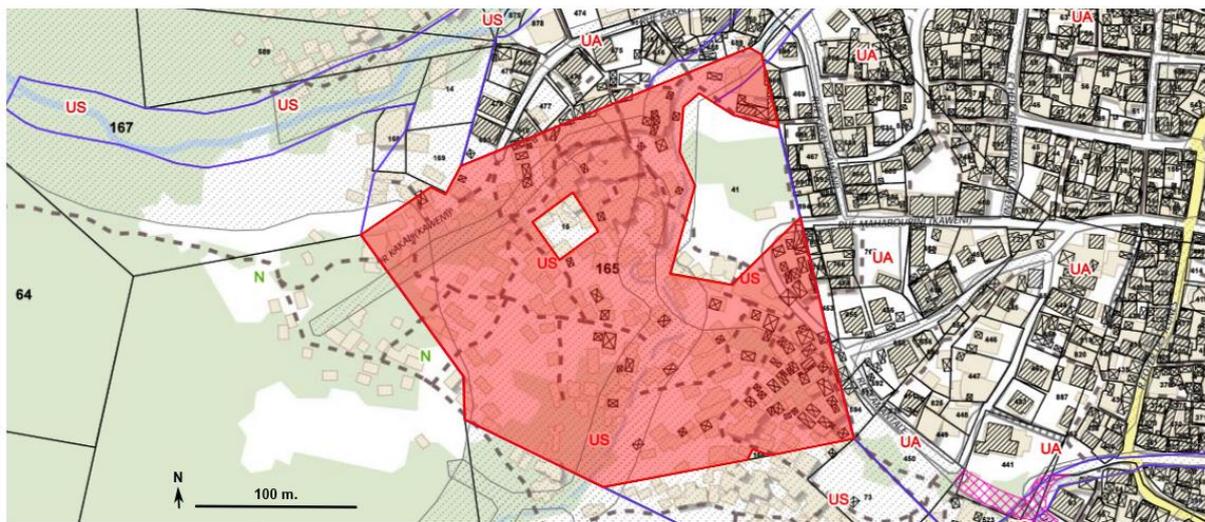
L'association *Actes & Cités* est engagée actuellement à Mayotte, dans le quartier de Kaweni par la mairie de Mamoudzou. Le bidonville de Mahabourini se situe sur une parcelle appartenant à la mairie [parcelle 165] qui peut y développer une action sur l'espace public. Le bidonville est soumis à de nombreux risques : glissements de terrain, pluies torrentielles, ouragans, séisme. L'état des constructions existantes est très variable : il va de la plus simple des baraques en tôle et en bois à des maisons à plusieurs étages en béton, solides et installées depuis plus de vingt ans. Sans avoir à entrer dans les domiciles, un système de cheminements et d'escaliers en béton va être mis en place. Ce système de cheminements sera le support des différents réseaux d'électricité, d'eau et d'eaux usées. Il assurera un éclairage public dans la zone. Sa solidité garantira une zone de stabilité à proximité des maisons en cas de catastrophes naturelles. Des plateformes seront mises en place pour assurer des zones de rassemblement tout en offrant des espaces publics qui font actuellement défaut au quartier.

3 b : Extrait du PLU de Mamoudzou, 2015

Source : PLU de Mamoudzou, 2015. Consultable sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

La parcelle 165 est représentée en rouge sur cet extrait du PLU. Elle est classée en « secteur présentant des risques de mouvements de terrain et colonisé par de l'habitat majoritairement précaire » au sein d'une « zone à urbaniser ouverte ».

Commune de Mamoudzou - Section AV - Parcelle 0165



DOCUMENTS D'URBANISME (PLUi, PLU, POS, CC) ▼

Zonage(s) ▼

- Parcelle classée N, N : Zones Naturelles en application du règlement
- Parcelle classée US, US : Zones Urbaines en application du règlement

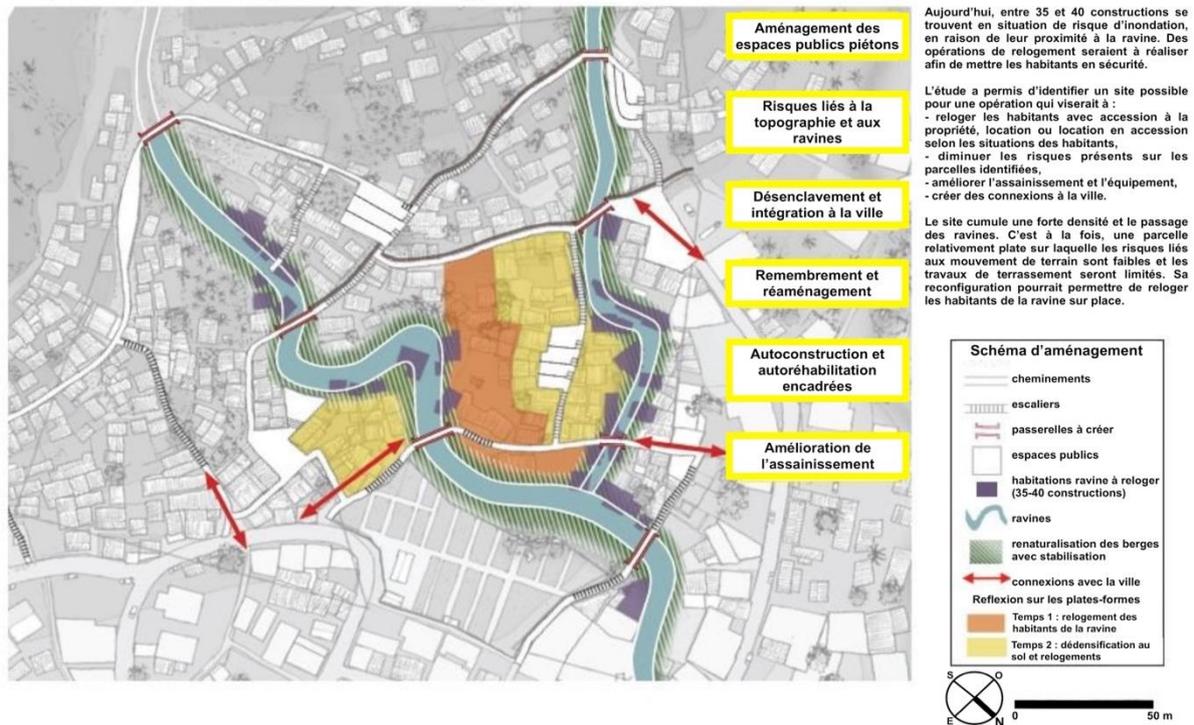
La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Secteurs soumis à d'autres dispositions particulières ▼

- Secteur avec limitation de la constructibilité

3 c : « Étude du bidonville Mahabourini, Mayotte »

Source : *Actes et Cités*, « Étude du bidonville Mahabourini, Mayotte ». Réponse à une commande de la mairie de Mamoudzou par l'ONG *Actes et Cités*, 2017, <https://www.actesetcites.org/guide-de-bonnes-pratiques>



Document 4 : L'aménagement temporaire comme nouveau modèle urbain pour l'aménagement d'urgence

Source : Lamberterie Angèle (de), 2018, « Urbanisme temporaire – le centre d'hébergement du XVI^e arrondissement de Paris : l'aménagement temporaire comme nouveau modèle urbain pour l'hébergement d'urgence ? », *Revue Urbanités*, 26 mars 2018, <https://www.revue-urbanites.fr/chu-paris-amenagement-temporaire/>

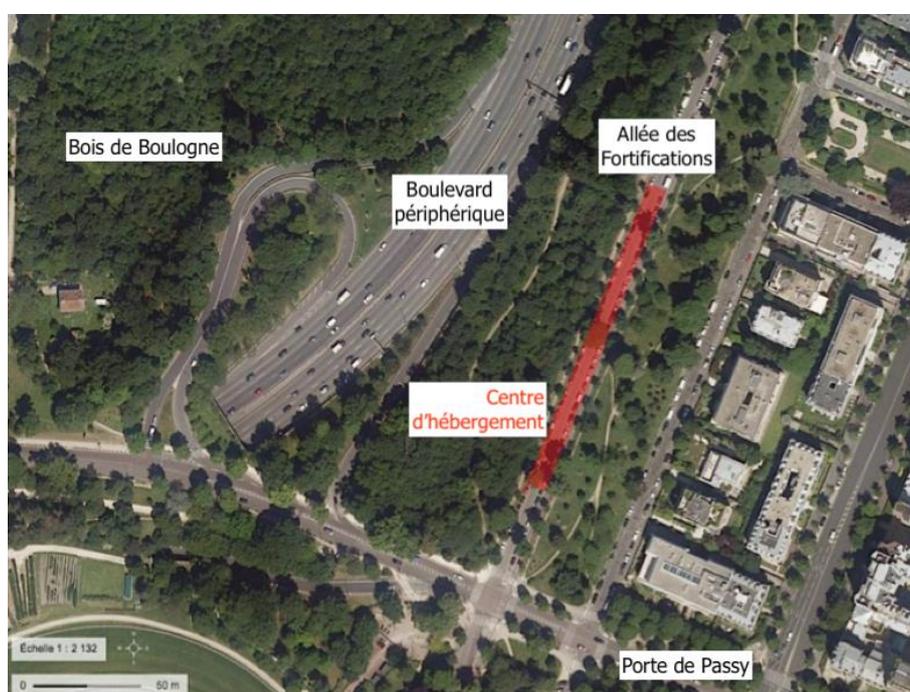
Pour répondre à « l'urgence » et s'adapter aux fortes contraintes foncières du territoire parisien, le domaine intercalaire de la ville, c'est-à-dire les sites temporairement vacants gérés par la Ville de Paris, est mobilisé comme ressource foncière pour l'hébergement d'urgence. Là où elle ne peut plus jouer sur l'espace, la Ville de Paris joue sur la temporalité, en utilisant des sites inoccupés en attente de projet ou de travaux.

C'est par exemple le cas Porte de la Chapelle, avec la transformation d'une ancienne halle de la SNCF, la halle Dubois, en centre d'hébergement provisoire de 400 places, mis en fonction en novembre 2016 et qui devrait fermer en mars 2018, sur un site qui a vocation à accueillir en 2020 une antenne du campus Condorcet. Dans le 18^{ème} arrondissement également, un centre d'hébergement d'une centaine de places est installé rue Coustou, pour trois ans, jusqu'en 2019, dans un immeuble préempté par la Ville, pendant la durée des études techniques et de la conception du projet architectural. [...]

Dans cette perspective, en novembre 2016, les élus de la majorité du Conseil de Paris adoptent un vœu visant à systématiser l'usage de l'urbanisme temporaire. Ce vote du Conseil vise à la fois à ce que la ville publie une liste de tout son patrimoine intercalaire, bâti ou non, et à faciliter la mise en place de conventions d'occupation temporaire avec, notamment, des gestionnaires de structures d'hébergement. [...]

Les sites temporairement vacants ne pouvant [...] être une réponse complètement satisfaisante, l'hébergement d'urgence se développe également à Paris sur des terrains non constructibles, immédiatement mobilisables. Ces sites permettent d'éviter à la fois la concurrence du marché et celle de la programmation urbaine future, c'est-à-dire de contourner la pression foncière parisienne en utilisant le foncier *a priori* inexploitable. C'est le cas du centre d'hébergement de l'Allée des Fortifications, installé sur un terrain appartenant à la Ville de Paris, sur une chaussée classée en zone urbaine verte par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Paris. L'utilisation de tels sites est permise par un contournement légal de la règle d'urbanisme et par le développement d'un modèle architectural *ad hoc*.

Dans le cas où le projet ne respecte pas les règles d'urbanisme, comme dans le cas du centre d'hébergement de l'Allée des Fortifications, il est ainsi possible de recourir à un permis de construire précaire. Le code de l'urbanisme (art. L.433-1) indique qu'une construction qui ne satisferait pas aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, peut exceptionnellement être autorisée à titre précaire si « le projet répond à une nécessité caractérisée ». C'est donc la mobilisation d'un discours moral et l'évocation de l'urgence qui permettent cette inflexion de la règle de droit. [...]

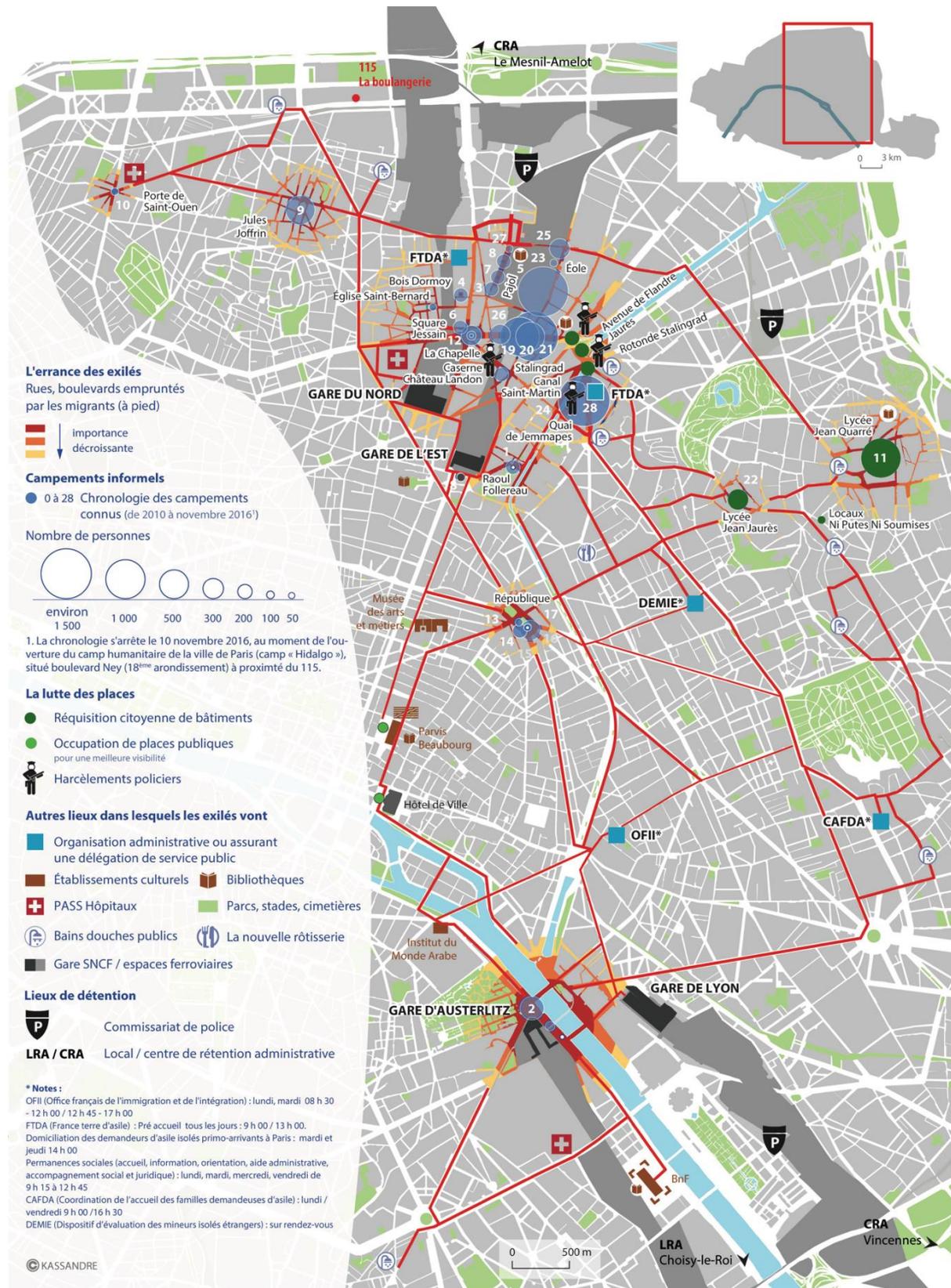


Localisation du centre d'hébergement d'urgence (CHU) sur une chaussée préalablement aménagée pour la circulation automobile et utilisée comme parking (De Lamberterie, 2017)

Le rôle capital qu'a eu la Ville de Paris pour la construction de ce CHU résulte d'une volonté politique d'héberger les personnes sans domicile, pour compenser une politique nationale largement insuffisante. C'est également le signe que l'hébergement d'urgence n'est plus seulement une politique sociale qui vise à réagir à une crise urgente, mais est aussi pleinement intégré à des politiques urbaines plus larges. En effet, en s'emparant de la construction des structures d'hébergement d'urgence, la Ville de Paris fait cohabiter aménagement urbain et gestion des exclus, de telle sorte que l'hébergement d'urgence devient un enjeu de développement local. L'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence peut ainsi permettre à la Ville de Paris d'agir plus largement sur la ville et les quartiers.

Document 5 : Paris : carte de l'encampement et de l'errance des migrants en 2016

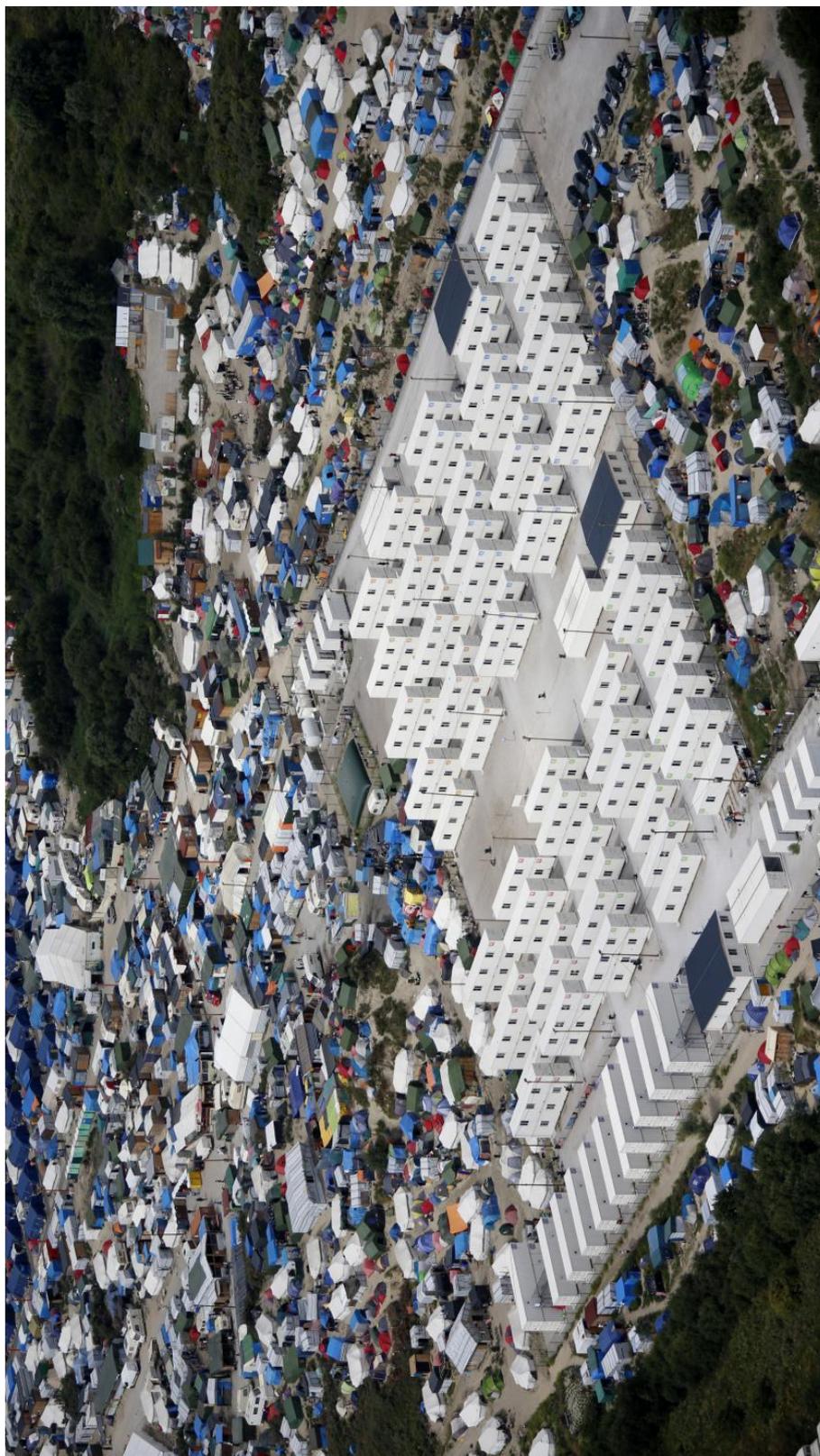
Source : MIGREUROP, 2017, *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, p. 51



Cette carte a été conçue par trois collectifs de soutien aux personnes en exil : le collectif d'Austerlitz, La Chapelle Debout! et CPSE-Paris d'Exil. Superposition de données et d'expériences vécues par des milliers d'exilé.e.s et de parisiens sur plus d'une quarantaine de campements, cette carte raconte la capitale française telle que la connaissent celles et ceux qui ont décidé de briser les frontières. Migreurop (2017) *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, p. 51.

Document 6 : La jungle de Calais vue du ciel (été 2016)

Source : « L'extension de la jungle de Calais vue du ciel », *France TV Info*, septembre 2016, https://www.francetvinfo.fr/france/hauts-de-france/migrants-a-calais/video-l-extension-de-la-jungle-de-calais-vue-du-ciel_1810829.html



Document 7 : Extrait de la Charte des espaces publics, élaborée en 2013 lors de la Biennale de l'espace public à Rome et reprise par la Conférence Habitat III de 2016

Source : UN-Habitat, *Global Public Space Toolkit: from Global Principle to Local Policies and Practice*, Nairobi, UN-Habitat, 2016, pp. 127-129

3. La Charte de l'espace public vise à servir tous ceux qui croient en la ville et en son extraordinaire capacité d'accueil, de solidarité, de convivialité et de partage ; en sa vertu inimitable d'encourager l'interaction sociale, la rencontre, la convivialité, la liberté et la démocratie et en son appel à donner vie à ces valeurs à travers l'espace public. Dans le même temps, les villes montrent l'aggravation des inégalités économiques, sociales, ethniques, culturelles et générationnelles. L'espace public doit être le lieu où les droits des citoyens sont garantis et où les différences sont respectées et appréciées.

4. La charte repose sur une conception large et inclusive de la citoyenneté qui va au-delà de sa définition juridique. Tous, en leur qualité d'usagers, sont des « citoyens » et ont les mêmes droits et devoirs à l'égard de l'espace public. [...]

16. Tout espace public doit être conçu en tenant pleinement compte de la diversité.

17. L'espace public est l'arène de la démocratie, une opportunité de créer et de maintenir dans le temps le sentiment de citoyenneté et la conscience des rôles que chacun d'entre nous a et peut avoir par rapport à son mode de vie quotidien et à son environnement.

18. Il est souhaitable que les décisions concernant la création, la gestion et la jouissance de l'espace public soient soumises à des processus participatifs clairs et transparents avec toutes les parties intéressées. Ces processus, qu'ils soient institutionnalisés, réglementés ou spontanés, doivent être considérés comme un droit des résidents urbains et non comme des initiatives unilatérales du gouvernement. [...]

22. Au sein des réseaux d'espace public, il est également conseillé d'identifier les polarités et les phénomènes d'agrégation, afin d'éviter que les obstacles psychologiques ne viennent renforcer les obstacles physiques. L'interconnexion et l'amélioration de l'espace public comme stratégie de mise en valeur des périphéries et des zones suburbaines devraient inclure l'amélioration des connexions, le renforcement de la multifonctionnalité et de l'accès et la réduction des phénomènes de privatisation et d'exclusion.

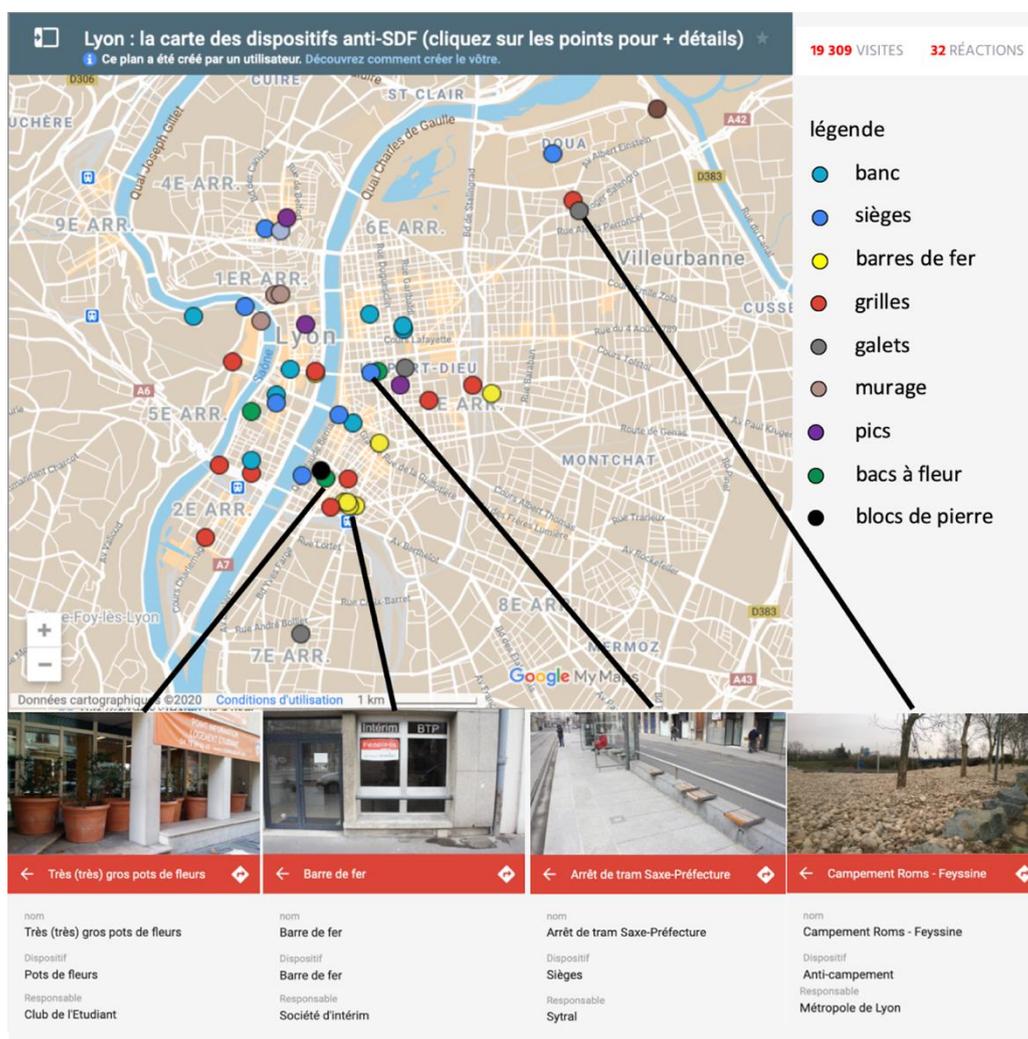
23. L'élimination et/ou le dépassement des barrières physiques qui entravent ou limitent l'accès à certaines catégories d'usagers est donc un objectif prioritaire à poursuivre tant dans la conception de nouveaux espaces publics que dans l'adaptation des espaces existants [...]

29. La création, l'amélioration et la gestion des espaces publics peuvent offrir une opportunité de création de nouveaux emplois et d'investissements privés en harmonie avec les dispositions de la Convention européenne du paysage.

30. Les approches interdisciplinaires et participatives de la conception des espaces publics sont une opportunité passionnante pour les aménageurs, les paysagistes, les architectes, les techniciens et les concepteurs d'exprimer pleinement leurs rôles sociaux.

Document 8 : Carte collaborative recensant les dispositifs anti-SDF à Lyon.

Source : « Dispositifs anti-SDF à Lyon : une carte collaborative pour les remarquer ». *Rue89 Lyon*, 10 février 2016, <https://www.rue89lyon.fr/2016/02/10/dispositifs-anti-sdf-lyon-carte-collaborative/#Formulaire>



Document 9 : Riverains et migrants à Calais.

Source : Guenebeaud Camille, 2015, « Vivre en voisins à la frontière : Enjeux autour de la présence de migrants sans-papiers dans la ville de Calais », *Belgeo*, n°2, <http://journals.openedition.org/belgeo/15476>

À Calais, les « riverains » et par association les « Calaisiens » sont une figure récurrente des discours de la mairie. Or cette figure du discours politique diffère de la réalité empirique. La division construite entre « migrants » et « riverains en colère » ne tient pas face à la diversité et à la complexité des pratiques de voisinage. Mais les autorités locales continuent de produire cette figure positive d'identification, tout en cherchant des relais sociaux justifiant leur action : « Il convient de protéger les "riverains" contre les nuisances. La logique d'ordre public s'impose en faisant émerger une nouvelle figure du "peuple" ».

Depuis 2008, la maire de Calais mène une politique d'expulsion et de destruction des squats qui s'appuie sur la figure des « riverains en colère » : il est question des « Calaisiens qui subissent » (23/04/2009, *Voix Du Nord*) pour plaider en faveur de la destruction de la jungle pachtoune en 2009 ou « du ras-le-bol de la part des Calaisiens » (25/10/2013, *Nord Littoral*) et des « Calaisiens et Calaisiennes touchés par les nombreux squats de migrants » (24/10/2013, *Le Figaro*) au moment de la mise en place d'une adresse mail municipale pour que les squats soient signalés par la population.

Pourtant, les riverains ne sont pas toujours en colère. Certains font partie des associations de soutien, d'autres apportent de l'aide individuellement, d'autres encore restent indifférents à la situation. Certains propriétaires de maisons squattées ne veulent pas porter plainte malgré l'insistance de la mairie :

« Il [un propriétaire], il dit « ça ne me dérange pas ». Ils sont une trentaine dans sa maison. Lui, il dit « ça ne me dérange pas ». J'ai demandé au service juridique à ce qu'il le convoque en mairie, en présence du commissaire et du chef de la police municipale, de moi et du directeur juridique. Et on va lui expliquer ses droits et devoirs bien sûr, mais aussi les conséquences de son inaction ».

La colère des propriétaires de lieux squattés et des riverains est ici co-produite par l'action de la mairie pour entériner la dichotomie entre « Calaisiens en colère » et « migrants ».

Pour autant, parmi les riverains, certains ont aussi effectivement créé des collectifs et des associations pour s'opposer à la présence de personnes sans-papiers près de chez eux. C'est à ces collectifs particuliers que nous nous sommes intéressés avec la réalisation d'entretiens pour retracer l'histoire de leurs mobilisations et leurs liens avec les autorités locales et nationales. L'analyse porte ici sur les quatre groupes les plus structurés qui ont œuvré dans cette dynamique. Parmi eux, le Collectif de Sangatte qui s'est mobilisé pour faire fermer le Centre d'Hébergement de la Croix-Rouge de 2000 à 2002, l'association Bien être au Virval, créée en 2006 par un groupe de voisins qui refusent l'ouverture à proximité de chez eux d'un local du Secours Catholique pour accueillir les migrants, l'Association des Chalets de Calais, dont certains membres effectuent des rondes depuis plusieurs années pour empêcher les migrants de s'installer dans les chalets de la plage et enfin un collectif de riverains mobilisés pour que déménage l'aire de distribution des repas qui a existé entre 2011 et 2015.

Ces groupes participent à la construction de frontières sociales dans la ville qui mettent à l'écart une catégorie de personnes : les migrants. Leur action s'appuie sur une construction de l'altérité qui se traduit spatialement par une mise à distance quotidienne et une volonté de faire fermer ou d'éloigner les lieux de vie des migrants de chez eux.

Document 10 : Recréer un tissu commercial à Château Rouge (Paris). Source : site Internet de la SEMAVIP [société d'économie mixte d'aménagement de la ville de Paris], <http://www.semavip.fr/nos-projets/les-projets-en-cours/chateau-rouge/recreer-tissu-commercial>.

Note du jury : la SEMAVIP est intervenue à Château-Rouge de 1995 à 2015.

[Accueil](#) ■ [Nos projets](#) ■ [Les projets en cours](#) ■ [Chateau rouge](#) ■ [Recréer un tissu commercial](#)



Localisation

Sites d'intervention

- Entrepôt Macdonald
- Claude Bernard
- Porte Pouchet
- Paul Meurice / Porte des Lilas
- **Château-rouge**
- Synthèse du projet
- Lutter contre l'habitat indigne
- Respecter le caractère faubourien
- Intervenir en milieu habité
- **Recréer un tissu commercial**
- Chronologie : phase par phase

Nos références

Château-Rouge

Synthèse du projet

Lutter contre l'habitat indigne

Respecter le caractère faubourien

Intervenir en milieu habité

Recréer un tissu commercial

Chronologie : phase par phase

Synthèse du projet

Plan

 **Télécharger la documentation**

CHÂTEAU-ROUGE




RECRÉER UN TISSU COMMERCIAL

L'action sur le bâti de Château Rouge aurait été incomplète sans la mise en place d'une intervention ciblée sur l'offre commerciale. La revitalisation générale du quartier est largement tributaire du tissu commercial. Jusque-là, le commerce de petites échoppes et l'offre monofonctionnelle tendaient à asphyxier l'espace public et la vie de quartier, contribuant à dévaloriser l'image de Château Rouge. Cette situation rendait très difficile, voire impossible, la diversification des enseignes et l'amélioration qualitative de l'offre.

Au moment de la cession des droits à construire, la Semavip impose aux contracteurs la Semaest comme opérateur économique pour les pieds d'immeuble. La Semaest signe un bail emphytéotique d'une durée minimal de 18 ans avec le propriétaire. Pendant cette période, elle peut ainsi conclure des baux commerciaux renouvelables sur 3, 6 ou 9 ans, capables d'attirer sur le quartier des activités qualifiantes. Elle pratique également une politique de modulation des loyers pour permettre à des activités socialement importantes pour le quartier de s'installer malgré leur faible solvabilité. À la fin du bail emphytéotique, une fois la dynamique commerciale installée, les locaux reviendront aux propriétaires des immeubles. Les premiers résultats de ce dispositif long et complexe sont aujourd'hui visibles. Par exemple, des enseignes "généralistes" ont commencé à s'installer à Château Rouge. Dans le prolongement direct de cette démarche, le réseau associatif du quartier est également soutenu avec la création et la mise à disposition de locaux dédiés, à l'image du Café Social, lieu de convivialité pour migrants âgés, installé au 1 rue Dejean.

Le projet en chiffres

Surface
11,5 hectares

Investissement
70 M€ TTC

SHON globale
34 500 m²

484 relogements prévus

344 logements sociaux

Activités et commerces
5 164 m²

43 locaux en pied d'immeuble

Travaux de voirie
15 000 m²

Document 11 : Les squats

Source : Aguilera Thomas, 2014, « L'(in)action publique face aux squats discrets à Paris et à Madrid », *Métropoles*, n°14, <http://journals.openedition.org/metropoles/4860>

11 a : Les principales typologies de squats en Europe

Auteur	Type de squat	Définition
Cécile Péchu, 2010	<i>Contre-culturel</i>	Visé à changer la vie des citoyens en occupant des immeubles vacants. C'est une fin en soi.
	<i>Classiste</i>	Correspond à l'occupation en vue d'obtenir ou renforcer les droits au logement. La mobilisation est structurée par des discours sur le droit des travailleurs et des pauvres. Cette forme de squat est très présente des années 1950 à 1970. Le squat est ici un outil, un moyen parmi d'autres.
Florence Bouillon, 2009	<i>Squat d'activité</i>	Les squats d'artistes et de militants. Ils peuvent aussi fournir des services sociaux et culturels.
	<i>Squat de pauvreté</i>	Squats où vivent des immigrés en situation irrégulière, des précaires, des usagers de drogue. Le squat est un moyen de se protéger, un refuge, en situation d'urgence ou d'extrême précarité.
Hans Pruijt, 2004	<i>Squat de privation</i>	Des activistes de classe moyenne squattent pour loger des personnes démunies, tout en portant une critique plus ou moins radicale envers les politiques (cooptations possibles).
	<i>Squat comme stratégie de logement alternatif</i>	Des classes moyennes contre-culturelles occupent pour créer un lieu d'activité et de logement alternatif, basé sur l'organisation horizontale.
	<i>Entrepreneurial</i>	Des classes moyennes occupent un lieu non prévu pour le logement pour ouvrir un bar ou autre établissement (centre social) proposant différentes activités, autogéré et valorisant le rôle de la "communauté".
	<i>Squat conservateur</i>	Occupation d'un lieu abandonné et susceptible de subir des aménagements afin de lutter contre la planification urbaine technocratique.
	<i>Squat politique</i>	Les squatteurs cherchent à créer un contre-pouvoir d'État, une situation de confrontation en ouvrant un lieu alternatif. Les messages peuvent être plus ou moins radicaux.

11 b : La gestion de squats parisiens par des bailleurs sociaux

Jusqu'en 2003, c'était la Ville de Paris (agents) qui assurait la surveillance des groupements immobiliers la nuit. Cette action se focalisait surtout sur les quartiers inscrits à la politique de la ville et était peu efficace selon les bailleurs : forte rotation du personnel, sous-traitance et absence de coordination et d'échange d'informations. L'organisation de la sécurité fonctionnait par marchés publics. [...]

Certains des plus grands bailleurs parisiens ont donc décidé de mutualiser des ressources humaines, financières et informationnelles au sein du GPIS (Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance), sous le contrôle de la mairie de Paris qui fixe les orientations stratégiques et financières. Il s'agit d'un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) créé en 2004 pour assurer une fonction d'analyse et de gestion des risques. Ses missions se sont peu à peu élargies au point d'exercer aujourd'hui trois grands métiers pour huit bailleurs parisiens, dans dix arrondissements. Le premier est celui de la surveillance de terrain.

Chaque bailleur est responsable des parties privatives et communes. Il dispose d'un règlement intérieur propre. Cependant, à Paris, le logement social est « imbriqué », c'est-à-dire qu'une cage d'escalier peut accueillir dix bailleurs différents. Il s'agit donc de coordonner la surveillance pour traiter les problèmes dans leur globalité. Des équipages mobiles surveillent de 19 heures à 5 heures du matin le parc concerné, lorsque la loge du gardien est fermée. L'objectif est d'assurer une continuité. En 2006, le GPIS décide de sécuriser les parkings (rondes et vidéosurveillance). Le second métier du GPIS est d'analyser et de transmettre des informations, en travaillant avec la mairie, la police et la justice. Il s'est doté d'un système d'information performant permettant d'actualiser des bases de données en temps réel. Enfin, le troisième métier pourrait être celui des préconisations afin de prévenir les cas de nuisances, de dégradations ou de squats. Le GPIS peut ainsi conseiller d'installer des caméras de surveillance ou de résidentialiser certains sites.

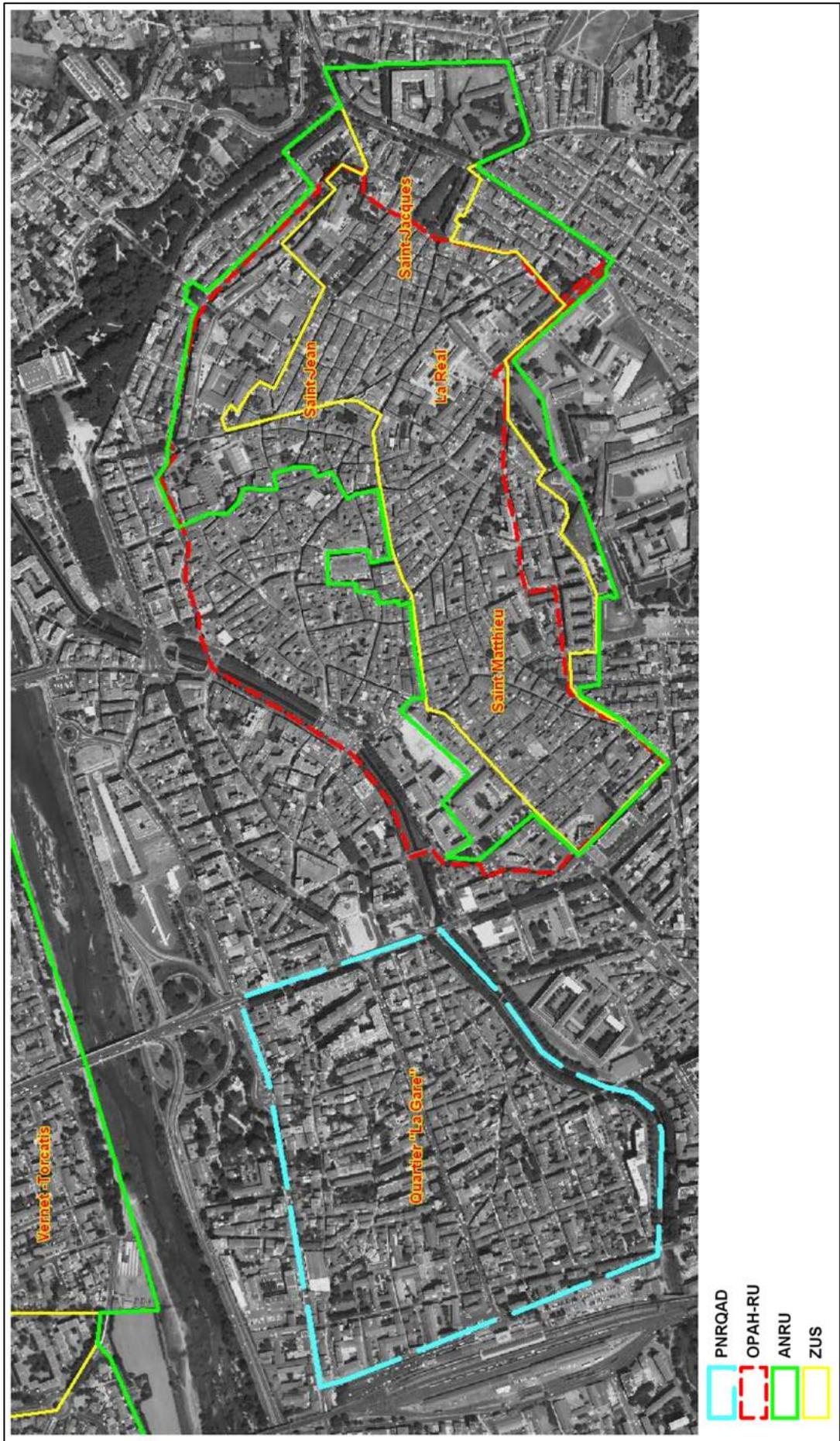
Le principal travail des agents de terrain est de veiller à l'ordre public dans les parties communes. Ils effectuent 300 rondes par soir. En ce qui concerne plus directement notre sujet, l'objectif est de surveiller les logements vulnérables. Mais le travail du GPIS vis-à-vis des squats est bien un travail de coordination d'acteurs divers comme la Police et les gardiens d'immeubles. Avec le GPIS, les acteurs de la sécurité sont leurs propres clients. Par ailleurs, la mairie semble conserver du poids dans les orientations stratégiques de la surveillance puisqu'elle participe au Conseil d'administration et finance le GIE.

Document 12 : Dossier de candidature de la ville de Perpignan pour le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PRNQAD)

Source : Préfecture des Pyrénées orientales, 2009, « Avis du préfet concernant le dossier de candidature de la ville de Perpignan, quartier de la gare, pour le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PRNQAD) instauré par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion », https://www.pyreneesorientales.gouv.fr/content/download/762/4918/file/Avis_du_prefet_PNRQAD_annexe.pdf

La candidature porte sur le quartier de la gare. Sur ce quartier, il n'existe à ce jour aucun dispositif d'intervention de l'État ou de ses agences. Jusqu'à présent, d'autres quartiers ont été jugés plus prioritaires, et cela se traduit actuellement par divers dispositifs mis en œuvre :

- L'intervention de l'ANAH [Agence Nationale de l'Habitat] avec une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre ancien (Saint Jacques, Saint Mathieu, La Réal et Saint Jean) qui vient d'être signée pour la période 2008-2013, et qui fait suite à une première opération pour les années 2003-2008. Le budget programmé sur cette opération est de 2,2 M€ annuel, soit 11 M€ au total.
- L'intervention de l'ANRU [Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine], principalement sur les quartiers du Vernet et en centre ancien centré sur le quartier Saint Jacques. L'ANRU finance 94 M€ sur une opération globale de 234 M€.
- L'intervention de l'État, en cours de transfert à l'ANAH, avec une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sur le quartier Saint Jacques avec un premier financement de 1 M€ pour les études et de 2 M€ prévisible en phase opérationnelle.
- L'intervention de l'État avec la création d'un secteur sauvegardé le 13 septembre 1995 sur le centre ancien (Saint Jacques, Saint Mathieu, La Réal et Saint Jean).



Document 13 : Aménagement et contrôle social.

Source : Yiftachel Oren, 1998, "Planning and Social Control: Exploring the Dark Side". *Journal of Planning Literature*, n°12/4, p. 401-402. Traduction du jury

Note du jury : Oren Yftachel est professeur de géographie et urbanisme à l'Université Ben-Gourion du Negev à Beer-Shiva, en Israël. Il se présente lui-même comme un chercheur appartenant au courant des « critical studies », un enseignant engagé et un militant au service de la promotion de la justice sociale et politique impliqué dans les mouvements de paix israélo-palestiniens.

J'ai suggéré [dans cet article] que les pratiques d'aménagement urbain et régional conçues comme une forme de contrôle social peuvent être efficacement théorisées et analysées en étudiant quatre dimensions des politiques d'aménagement : territoriale, procédurale, socio-économique et culturelle [...]

La dimension territoriale renvoie aux formes que prend le contrôle du sol tel qu'il est issu des plans et des politiques. Le contrôle du sol peut bien sûr être influencé par la propriété foncière, mais il l'est aussi par la localisation des lotissements, par l'expansion urbaine et par le zonage. La dimension territoriale de l'aménagement inclut aussi la délimitation des frontières administratives qui déterminent l'usage du sol, la promotion immobilière et la fourniture des services urbains de base. Les politiques territoriales peuvent être utilisées comme un puissant outil de contrôle à l'encontre des groupes les plus faibles et des minorités, particulièrement au sein des sociétés les plus divisées, où les groupes ethniques résident souvent dans leurs « propres » régions.

L'aménagement peut être utilisé dans de tels contextes pour contenir les revendications territoriales de ces minorités, le plus souvent en imposant des restrictions sur la propriété foncière, en restreignant l'expansion des lotissements des minorités et en permettant l'installation de membres des groupes majoritaires dans les régions de ces minorités afin d'en assurer le contrôle et la surveillance. C'est ainsi que l'on croit pouvoir gêner l'émergence d'une puissante contre-culture ancrée régionalement, qui pourrait défier l'ordre politique et social soutenu par l'État central contrôlé par la majorité. À une échelle urbaine, aussi, les autorités contrôlées par la majorité peuvent exercer des formes de contrôle par l'aménagement, à travers des politiques d'usage du sol et de logement, ayant pour effet de créer de la ségrégation entre les différents groupes sociaux, en lien avec les classes, races et/ou ethnies. Ce processus est partout décrit comme étant celui par lequel se créent de nouvelles forteresses urbaines, au sein desquelles les formes de domination sont incarnées par la division physique de l'espace et la fragmentation spatiale. L'imposition à tous de frontières complexes, incohérentes et instables, peut aussi être un puissant outil de contrôle parce que les citoyens ordinaires peuvent rencontrer des difficultés à s'approprier de tels systèmes, qui sont en général plus familiers aux plus riches et aux puissants.

La dimension procédurale renvoie aux processus de formulation et de mise en œuvre des plans et des politiques. Ici, la planification de l'aménagement peut avoir un effet direct sur les relations de pouvoir au sein de la société par le contrôle de l'accès à la sphère de communication et aux processus de décision. [...] Au sein de cette dimension, les processus de planification de l'aménagement peuvent être utilisés pour exclure différents groupes de toute participation active aux prises de décision, contribuant ainsi à leur marginalisation et à leur répression. Cette forme de contrôle peut être explicite, comme c'est le cas pour les décisions imposées « d'en haut », ou implicite, à travers différentes méthodes de distorsion de l'information et le recours à de pseudo-consultations publiques.

La dimension socio-économique renvoie à l'impact à long terme de l'aménagement sur les relations sociales et économiques au sein de la société. Liés au concept des « externalités de l'aménagement », les modifications de l'usage du sol ont des impacts, souvent indirects et différenciés, positifs ou négatifs, sur des populations ou des communautés voisines. Les conséquences de ces impacts, comme l'amélioration de l'accessibilité ou la proximité de nuisances environnementales, sont réelles sur le patrimoine des personnes, quand bien même elles ne peuvent pas être directement traduites en termes monétaires. De cette façon, les ressources peuvent glisser entre groupes sociaux grâce à ce que Harvey (1973) appelle « le mécanisme redistributif tranquille de la planification des usages du sol ». Ainsi, la planification de l'aménagement peut être utilisée comme un outil de contrôle et de domination socio-économique en permettant, par la localisation d'aménagements dont les bénéfiques sont en cohérence avec les intérêts des groupes dominants, de maintenir un fossé socio-économique toujours plus large.

La dimension culturelle renvoie à l'impact de l'aménagement sur les différentes cultures et identités collectives qui existent au sein de la ville et de l'État. [...]

Document 14 : L'Université de Nanterre vue par Henri Lefebvre en 1968

Source : Henri Lefebvre, 1968, « L'irruption de Nanterre au sommet ». *L'Homme et la société*, n°8, p. 49-99, p. 81, http://www.persee.fr/doc/homso_00184306_1968_num_8_1_3105

Nanterre. Faculté parisienne hors Paris. Non loin de la Défense (buildings d'affaires, échangeurs routiers). Vers l'an 1980, peut-être, ce sera un centre urbain. En attendant, misère, environnement de bidonvilles, de terrils (travaux du métro-express), de H.L.M. prolétariennes, d'entreprises industrielles. Curieux contexte, paysage désolé. [...]

Les bâtiments disent le projet et l'inscrivent sur le terrain. Ce sera une entreprise, destinée à la production d'intellectuels moyennement qualifiés et de « petits cadres » pour cette société, pour sa gestion, pour la transmission d'un savoir déterminé et limité par la division sociale du travail. [...]

Dans l'ici et le maintenant, à Nanterre, on subit l'espace de la ségrégation doublement imposée : fonctionnelle et sociale, industrielle et urbaine. Fonctionnalisée par le projet initial, la culture s'est vue déportée dans un ghetto d'étudiants et d'enseignants, parmi les ghettos des « laissés pour compte », soumis aux contraintes de la production et rejetés hors de la vie urbaine. Une dérisoire pensée urbanistique, une idéologie baptisée « urbanisme » a prévu et groupé des bâtisses fonctionnelles. Socialement, la ségrégation poussée à l'extrême engendre des effets paradoxaux. La cité universitaire où se spécialise et se réduit au minimum indispensable la fonction d'habiter (l'habitat), non sans maintenir les séparations traditionnelles - entre garçons et filles, entre travail, loisir et vie privée - cette Cité devient lieu des aspirations et des rébellions sexuelles. [...]